



Siège : **1 chemin des vignes, 80000 AMIENS**



Instagram & LinkedIn : **@adsea80**



Site internet : **www.adsea80.org**

Rapport d'activité 2025

LE PÔLE ENFANCE ET FAMILLES

Introduction

Le Pôle Enfance et Familles, secteur de la Protection de l'Enfance est constitué de 3 établissements :

- ✦ Le Foyer Educatif Picard
- ✦ Le Dispositif Mineur Non Accompagné
- ✦ Le Centre Educatif Renforcé

A) Le contexte d'intervention du Pôle Enfance et Familles

Riche de ses trois établissements, le Pôle Enfance et Familles conforte son accompagnement dans un tissu social urbain.

Partenaire indispensable du conseil départemental et de la protection judiciaire de la jeunesse, les établissements du PEF répondent aux besoins du territoire.

L'expertise de l'association et des professionnels qui la composent en fait un acteur incontournable dans le département de la Somme.

B) Les faits marquants du Pôle

A la suite de plusieurs contrôles du département en 2024, ainsi qu'au droit d'alerte des salariés d'une des unités du FEP et au non financement d'un poste supplémentaire de chef de service, il a été nécessaire de repenser l'organisation à travers un projet ayant pour objectif de :

- 1) Garantir un accompagnement sécurisé et adapté à chaque enfant ou jeune pris en charge.*
- 2) Avoir des équipes impliquées, en responsabilité et autonomes.*
- 3) Assurer un principe de continuité de service à tous les niveaux : Educatif/Clinique/Direction/administratif.*
- 4) Instaurer une transversalité sur l'ensemble des postes pour favoriser la continuité de parcours des jeunes.*

Des groupes composés de professionnels des différentes unités ont travaillé, sur un mode participatif à l'évaluation des besoins des enfants et des adolescents, à l'équilibre des équipes, à la mise en place d'une plateforme pluridisciplinaire (accueil de jour), aux fiches de postes.

Un véritable travail de concertation, de consultation et de co-construction a été engagé avec l'ensemble des salariés.

Le travail engagé est venu nourrir le projet Associatif du Pôle Enfance et Familles de l'ADSEA 80.

Le travail partenarial avec le Conseil Départemental c'est poursuivi durant toute l'année 2025 pour arriver à la signature du CPOM 2025-2029 en fin d'année pour le périmètre FEP et MNA .

C) Les objectifs 2025 Prévus / Réalisés

Au niveau institutionnel

- Signature du CPOM 2025-2029 : Action réalisée
- Engagement de l'accompagnement financier du Conseil Départemental sur les projets de renovation du batiment logis 2 (futur unité loupriot), de la transformation du bâtiment « la Chaumière » pour créer 20 logements pour le public MNA et du City Stade : Action réalisée
- Mise en place d'un plan d'actions conformément aux critères impératifs de la HAS pour le FEP/MNA et CER : Action réalisée
- Mise en place du « CVS » ou réunions jeunes 1/trimestre sur chaque unité font office de Conseil de Vie Sociale : Action réalisée
- Actualisation des livrets d'accueil pour les enfants en FALC : en cours

Au niveau RH

- Recueil des attestations d'honorabilité à compter d'octobre 2025 : action réalisée.
- Mise en place des fiches de poste pour les salariés de toutes les unités du PEF : partiellement réalisée.
- Déploiement de la procédure d'intégration des nouveaux professionnels : action réalisée.
- Formaliser les procédures à destination des professionnels, notamment la nuit en cas d'évènement indésirable, en cas de retour de fugue d'un mineur... : action réalisée
- Poursuivre l'accompagnement des stagiaires et contrats de professionnalisation au sein du FEP : Action réalisée.
- Création d'un poste supplémentaire éducatif sur l'unité Loupiot et d'un poste sur l'unité Chaumière
- Création d'un poste de chef de service supplémentaire sur l'unité Chaumière

La formation du personnel

- Un plan de formation adapté aux besoins des publics accueillis et des professionnels (éthique, bientraitance, laïcité) : action partiellement réalisée.
- Former le personnel à l'utilisation de la centrale incendie et poursuivre les formations en lien avec la sécurité (HACCP, manipulation des extincteurs, premiers secours : action réalisée.
- Former le personnel aux exercices d'évacuation : action réalisée partiellement car il reste des professionnels à former.
- Former le personnel à la bientraitance et à la prévention de la maltraitance : action réalisée partiellement.

Au niveau de l'activité

- Constituer une file active pour mieux anticiper les sorties, notamment au sein des 4 unités du FEP : action partiellement réalisée.
- Participer aux appels à projet du Conseil Départemental : en attente de la publication des appels à projets.
- Evaluer une fois/an les outils réglementaires de la Loi 2002 : Projet d'établissement, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, le DIPC, le PPI : Action partiellement réalisée.

Le bâti, les espaces extérieurs

- Déménagement du CER : le dossier architectural est en cours d'instruction en lien étroit avec la Direction de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et immobilières de la PJJ : en cours.
- Démarrage des travaux de rénovation du logis 2 pour les enfants de l'unité des Loupiots : Action en cours.
- Démarrage des travaux du City Stade pour les enfants du FEP : action en cours.

LE FOYER ÉDUCATIF PICARD

L'évolution des publics, la multiplication des enfants aux troubles associés nous obligent à repenser nos modes d'accompagnement.

Dans ce contexte, il nous faut revoir le nombre de professionnels sur certaines unités ainsi que les profils afin de mieux faire vivre la complémentarité.

100% des enfants admis sur les unités Loupiots et **77%** pour la Chaumière ont une notification MDPH alors que nous observions ces dernières années des taux autour de **30%**.

Une vigilance a été portée sur la scolarisation des jeunes en réactivant et en faisant vivre le réseau partenarial avec les écoles et collèges de secteur.

Le projet de nouvelle organisation du PEF a permis de repenser l'accompagnement des enfants déscolarisés en créant l'accueil de jour qui a pour objectif de proposer des activités de médiation pendant le temps scolaire.



L'unité LA CHAUMIERE, 1 chemin des Vignes, Amiens



L'unité des LOUPIOTS, 1 chemin des Vignes, Amiens



Le Foyer Educatif picard

60 PLACES

6 à 21 ans

Carences affectives, éducatives, psychologiques, sociales

Troubles associés éventuels (trouble du comportement ; déficience

Axes Prioritaires

Santé

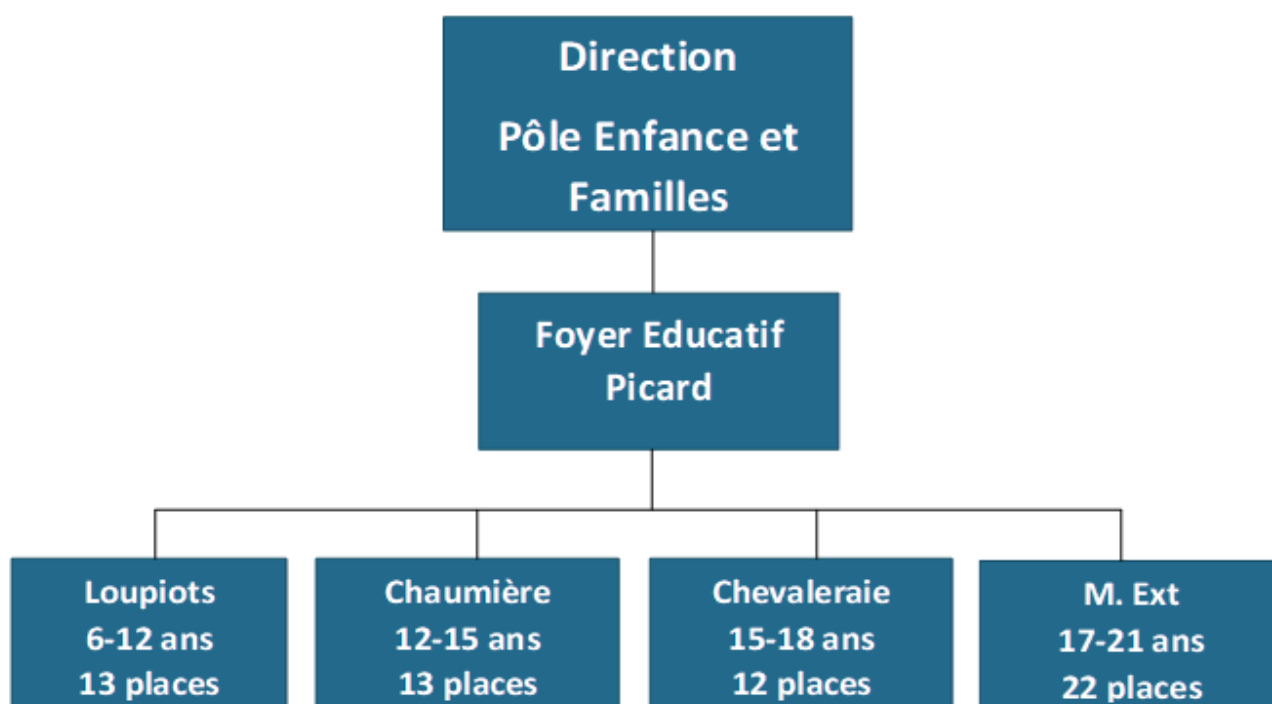
Scolarité/Formation

Socialisation

Place Intrafamiliale

Sport/Culture

Les services



Les missions

- * Le FEP a pour mission la prise en charge de jeunes âgés de 6 à 18 ans, voire 21 ans en cas de Contrat Jeune Majeur (CJM) dépendants de la protection de l'enfance. Cela 365 jours par an, jour et nuit.
- * L'établissement veille prioritairement à la mise en œuvre et au suivi du projet individuel du jeune ainsi qu'à son évolution au sein de l'établissement de manière sécurisée.
- * Les objectifs de l'accompagnement sont l'autonomie, la protection, la cohésion sociale, la citoyenneté, la prévention de l'exclusion et enfin le développement sanitaire, social et culturel.
- * Fil rouge de ces objectifs, la promotion de la bientraitance est au cœur de l'accompagnement du jeune.

Les chiffres clés

45 demandes d'admission traitées sur l'année 2025

16 accueils d'urgence sur l'année 2025.

48 entrées dont **16 en urgence**

Nombre de fin d'accompagnement et motif : **52 sorties** sur l'année 2025 (Retour famille, fin de contrat jeune majeur, Mise en logement individuel, orientation vers une autre structure de la protection de l'enfance)

Journées réalisées (20228)	92.5%
Objectif à réaliser (20805)	95%



Comparatif avec les années précédentes :
2024 : 88% (Collectif : 91% / Diffus : 79%)
2023 : 91% (Collectif : 95 % / Diffus : 86 %)
2022 : 83% (Collectif : 91% / Diffus : 76 %)

Les faits marquants en 2025

L'année 2025 a marqué un tournant pour le service de la Chaumière, particulièrement affectée par des difficultés organisationnelles. L'accompagnement des jeunes s'est avéré complexe entraînant des comportements inadaptés des jeunes (violences, dégradations) et une augmentation des notes d'incidents. Cinq jeunes ont dû être réorientés vers d'autres structures en raison de comportements non conformes au règlement. Ces situations ont demandé une vigilance constante et ont souligné le besoin d'un cadre éducatif plus structuré.

Parallèlement, le fonctionnement du service a été fragilisé par de nombreux arrêts maladie entraînant une instabilité qui a complexifié le suivi éducatif des jeunes. L'équipe a également connu un renouvellement important, avec **80 %** de nouveaux salariés.

- Renforcement de l'équipe avec la **nomination d'un chef de service** affecté exclusivement à l'unité
- **Réaffectation à 100% du chef de service** Loupiot Chaumière sur l'unité des Loupiots
- **Négociation du CPOM** pendant toute l'année 2025 retardant notre pouvoir d'agir sur la réorganisation nécessaire du FEP (notamment les renforts éducatifs sur les unités des Loupiots et Chaumière).
- **Partenariats consolidés avec l'AFEV** (Association de la fondation Etudiante pour la ville), l'éducation nationale et l'inspection académique, les infirmières du Conseil Départemental, de l'association le Mail avec des interventions pour les jeunes de la Chevaleraie et des Maisons extérieures.
- Poursuite des **locations des jeux picards** porté par les jeunes de la Chevaleraie,
- Poursuite de la **médiation animale à la Chevaleraie** principalement avec un objectif de déploiement sur toutes les unités du FEP,
- **Changement de prestataire de restauration** au 1^{er} Janvier 2025 pour les 3 unités collectives du FEP avec mise en place de commissions menus tous les trimestres.

- Poursuite du comité de suivi des événements indésirables 2 à 3 fois par an où sont présents les chefs de service, les psychologues et un représentant du personnel éducatif.
- Renforcement de la participation des jeunes : par des groupes de parole ou des réunions des jeunes (1fois par trimestre)

Les enjeux et perspectives

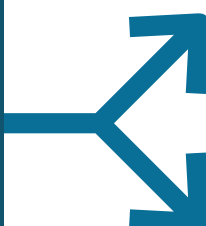


- Mettre en œuvre les engagements inscrits dans le CPOM 2025-2029 comprenant : La réhabilitation du Logis 2 pour les enfants des Loupiots, la rénovation des locaux de la Chaumière pour un collectif pour les jeunes MNA, l'aménagement du parc avec jeux pour les enfants et le City stade.
- Respecter nos engagements dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire en intégrant une dimension « immobilière » pour les hébergements collectifs et diffus (bailleur social, rénovation, coût des locations, etc...).
- Améliorer le taux d'occupation : 92% en 2025 pour le FEP (mais 89% pour les Maisons Extérieures). L'objectif à atteindre est de 95%.
- Déménagement des bureaux du PEF vers les locaux Comptabilité et PAQ afin de concentrer les services du FEP sur un seul espace.
- Réaffectation de la salle de sport et mise en place d'un calendrier d'utilisation pour toutes les unités du PEF.
- Travailler sur le soutien à la parentalité.
- Renforcer la transversalité avec les établissements et services du pôle autonomie, notamment via le Comité handicap et Protection de l'Enfance (CHPE)

LE DISPOSITIF MNA

La question des mineurs non accompagnés en France connaît aujourd'hui une évolution contrastée, marquée par une baisse récente des arrivées après plusieurs années de forte hausse.

Malgré ce recul conjoncturel, ces jeunes représentent une part importante des publics de la protection de l'enfance et continuent de mettre sous tension notre dispositif d'accueil.



LE DISPOSITIF MNA
50 PLACES (4 mises à l'abri-46 continu)
15 à 18 ans
Jeunes étrangers sans lien familial sur le territoire français
Ont fui la misère d'un pays ou un pays en guerre
Axes Prioritaires
Administratif
Scolarité/Formation
Educatif/Logement
Santé



Le service

Le dispositif MNA a une capacité de 46 places avec 4 places en mise à l'abri. Ces places de mise à l'abri ont évolué ces dernières années devant les besoins d'accompagnement des mineurs installés à l'hôtel.

Fin 2025, les places de mises à l'abri sont devenues de véritables places d'hébergement d'urgence destinées à accueillir immédiatement des jeunes se déclarant mineurs et isolés, avant l'évaluation de leur minorité et de leur isolement.

Les missions

- ✱ **La mise à l'abri** : L'objectif premier de l'accueil en place de mise à l'abri est d'assurer la protection et la sécurité du jeune. La réponse à ses besoins primordiaux sera donc la priorité : logement, habillement, alimentation et soins médicaux.
- ✱ **La prise en charge continue** : Après la phase de mise à l'abri, lorsqu'il a obtenu son statut de Mineur Non Accompagné, le jeune pourra être orienté sur le service de prise en charge continue du dispositif. Cette démarche n'est pas systématique car elle tient compte d'une lecture nationale dont les clefs de répartition sont gérées par la cellule nationale MNA.

Les chiffres clés

- Nombre de personnes accueillies : **47 jeunes.**
- Taux d'occupation réalisé : **95%** pour l'année 2025 contre 94% en 2024. Cette légère évolution et la non atteinte de l'objectif départemental de **98%**, s'explique par le fait que le dispositif a subi des fragilités de 2 ordres : un parc immobilier locatif saturé sur Amiens et donc des difficultés à trouver de nouveaux logements / des logements touchés par les problèmes de nuisibles (punaises de lits principalement).
- Nombre d'entrées en place pérenne : **29**
- Nombre de sorties en place pérenne: **28**
- Nombre d'entrées en place de mise à l'abri : **44**
- Nombre de sorties en en place de mise à l'abri : **46**
- **Les pays d'origine** : Cette année nous avons accueillis **10 nationalités** différentes : la côte d'ivoire et la Guinée sont les nationalités les plus représentées. S'ensuit le Mali, le Bangladesh, la Syrie, Gambie, Algérie, Burkina Faso, Nigéria, Maroc, l'Afghanistan.

Nombre de sorties par mois et par motif de sortie	2025/01	2025/02	2025/03	2025/04	2025/05	2025/06	2025/07	2025/08	2025/09	2025/10	2025/11	2025/12
Fugue (ou fugue long terme)				1						1		
Changement de structure	1							1		1		
Majorité	3	2	3	3		3	2	2	7	3	3	3
TOTAL	4	2	3	4	0	3	2	3	7	5	3	3

L'évolution par rapport à l'année précédente



- Poursuite du comité de suivi des événements indésirables 1 fois par trimestre où sont présents : les chefs de service, les psychologues, un représentant du personnel éducatif.
- Séminaire d'une journée avec l'ensemble de l'équipe pour définir les axes de travail pour la mise à jour du projet d'établissement.
- Accompagnement structuré et conduite de projets culturels (théâtre, musées...) auprès des jeunes de l'enseignant Français langue étrangère arrivé en octobre 2024.
- Réflexion sur l'élargissement de l'accueil à des publics plus jeunes (autour de 15 ans) ainsi qu'à des jeunes filles.

Les enjeux et perspectives



- Améliorer le taux d'occupation : 95% en 2025, contre 94% pour 2024. L'objectif à atteindre est de 98%.
- Accueillir dès 2026 de nouveaux profils (jeunes filles, jeune dès 15 ans, jeunes avec des situations complexes liées à la santé) dans un hébergement à proximité des bureaux MNA.
- Mettre en place un plan d'action pour l'entretien des logements ainsi que les éco-gestes pour sensibiliser les jeunes aux économies d'énergie,
- Poursuivre la mise à jour du projet d'établissement MNA en lien avec les recommandations de la HAS.
- Formaliser les partenariats par des conventionnements (ex : convention ECNOU pour l'accueil des jeunes par des familles bénévoles sur les temps de vacances).

LE CENTRE ÉDUCATIF “AMIENS RESSOURCES”

Le CER « Amiens Ressources » se situe dans une habitation amiénoise d'environ 150 m2 et des hangars adjacents, au 68/70 rue Lucien fournier à Amiens.

6 garçons mineurs de 16 à 18 ans sont accueillis simultanément sur des sessions de 3.5 mois. Ces mineurs sont placés dans un cadre pénal et cumulent souvent des difficultés familiales et sociales, sont en échec scolaire et/ou déscolarisés et peuvent présenter des troubles du comportement et des problèmes de santé importants, autour des addictions. La structure fonctionne sur trois sessions. Il est ouvert 302 jours dans l'année, dont 10 jours de réunion de préparation, et 292 jours d'accueil des mineurs.

Un programme intensif d'activités leur est proposé. Ces accueils viennent créer une rupture dans les conditions de vie du mineur et préparer les conditions de sa réinsertion.

Il est à noter que l'architecture de la maison rendant difficile la prise en charge éducative des mineurs, un projet de déménagement est actuellement à l'étude avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

LE CENTRE EDUCATIF RENFORCE
6 PLACES
16 à 18 ans
Jeunesse délinquante-Carences affectives, éducatives, psychologiques, sociales En voie de marginalisation, addictions
Troubles associés éventuels (trouble du comportement ; déficience intellectuelle)
Axes Prioritaires
Santé
Scolarité
Socialisation
Place Intrafamiliale

Les missions

Les missions des Centres Éducatifs Renforcés sont énoncées dans la circulaire du 13 janvier 2000 qui indique : « Les centres éducatifs renforcés ont vocation à prendre en charge, sur le fondement de l'ordonnance du 2 février 1945, des mineurs délinquants multirécidivistes en grande difficulté ou en voie de marginalisation ayant souvent derrière eux un passé institutionnel déjà lourd. Ils se caractérisent par des programmes d'activités intensifs pendant des sessions de trois à six mois selon les projets et un encadrement éducatif permanent. Ils visent à créer une rupture dans les conditions de vie du mineur et à préparer les conditions de sa réinsertion. »

Les mineurs accueillis ont entre 16 et 18 ans (non révolus), ce sont exclusivement des garçons. Ils sont sous-main de la justice, dans le cadre du Code Pénal de la Justice des mineurs qui prévoit que tout mineur a droit à une alternative éducative.

Il s'agit d'adolescents vulnérables sur le plan psychologique ayant des trajectoires de vie difficiles voire douloureuses.

Certains jeunes ont un parcours de vie jalonné par plusieurs placements institutionnels. De manière de plus en plus marquée, il s'agit de jeunes qui relèvent à la fois du champ de la protection de l'enfance, du handicap (avec des prises en charge en ITEP) et de la PJJ. Dans certains cas la présence de troubles du comportement sous couvert d'une difficulté de gestion d'angoisses massives évoque des profils de type psychiatriques qui nécessitent de se saisir des espaces de soins adaptés durant le placement.

Ces profils spécifiques génèrent des montages pluri-focaux avec notamment l'appui et l'accompagnement de services psychiatriques et addictologies, la problématique addictive est de plus en plus marquée, tant par le nombre de jeunes impactés que par l'intensification des symptômes.

La question du rapport à la loi du fait des passages à l'acte transgressifs, est centrale et s'intègre à la problématique des jeunes ; les notions de règles, limites, interdits font défaut dans leur développement du fait en partie de provenance de milieux familiaux peu structurants et peu cadrants, mais également de l'emprise de l'environnement sur le jeune lui-même.

Les chiffres clés

- Nombre de demandes : **89**
- Nombre de préadmissions réalisées : **14**
- Nombre de mineurs pris en charge : 20 OPP au CER. (5 de la région parisienne, 11 de la région Grand Nord, 4 du Grand Ouest)
- Taux d'occupation réel du CER : **68,04 %**. (Taux prescrit par la PJJ : 90%)
- Augmentation du nombre de jours de fugues sur l'année 2025, soit 220 jours
- Les fugues constatées sont réalisées sur de longues périodes, parfois sur l'ensemble de la session, notamment au cours de la session 64.
- Fin de placement anticipés : **5** révocations de contrôle judiciaire, **1** mesure d'incarcération
- La provenance des mineurs accueillis (déferrement, suivi ASE, reconnaissance MDPH, mandat de dépôt etc...)

Constat d'un changement de profils des mineurs

- Accueil de **2 mineurs** qui était en mandat de dépôt en EPM, avant son arrivé au CER
- Accueil de **3 mineurs** dans le cadre d'un déferrement.
- Accueil de **4 mineurs** bénéficiant d'une reconnaissance MDPH
- Accueil de **5 mineurs** ayant un suivi ASE

Au cours de l'année 2025, il y a eu 5 révocations de CJ ou de sursis probatoire pendant le placement des mineurs au CER.

Les situations dites complexes demandent un accompagnement spécifique, autour du passage à l'acte, mais également sur le parcours du mineur MDPH et ASE. La place de la réversibilité du parcours doit être travaillée à l'admission du mineur.



L'évolution par rapport à l'année précédente



- Arrêt anticipé de la session 63 au regard des difficultés liées aux profils des jeunes (faits de violence de la part des jeunes)
- Proposition d'une session intermédiaire de 78 jours, afin de réaliser 3 sessions pour un nombre total de 292 jours de fonctionnement, identique au nombre de jours initialement prévu.
- 1 nouvel éducateur spécialisé au sein de l'équipe éducative en septembre 2025
- Démission de la psychologue au 1^{er} septembre 2025
- Accueil d'un stagiaire 1^{ère} année Moniteur Educateur de janvier à mai 2025
- Validation de la Formation DEESS pour la cheffe de service
- Principales pistes d'amélioration à l'issue du débriefing retour d'expérience et analyse de la session 63 : Ajustement des outils sous forme de groupe de travail, livret d'accueil fonctionnement du CER pour le nouveau professionnel, référence médiation éducative, rédaction des notes d'incident transmis au N+1, traçabilité sur Silao, règlement de fonctionnement et ajustement du tableau des sanctions/réparations.
- Poursuite des analyses de pratiques.
- Temps de travail entre les professionnels coordination et cohérence de l'équipe le mercredi. Fluidifier les échanges autour des projets éducatifs.
- Proposition de passer à 3 sessions à l'année.

Les enjeux et perspectives



- Consolider le lien avec les partenaires santé dès le début de l'accompagnement,
- Travail sur la posture individuelle de chaque professionnel et sur la posture collective de l'équipe en lien avec la réglementation du CER.
- Entretien du bâtiment d'habitation, prévoir un rafraichissement, dans l'attente d'une délocalisation.
- Fonctionnement sur trois sessions.

LE PÔLE AUTONOMIE

Introduction

Le Pôle Autonomie est composé d'établissements à destination des enfants et des adultes en situation de handicap. Les établissements pour adultes ont principalement pour objet de faciliter l'intégration sociale et l'autonomie de la personne handicapée et proposer une solution d'accueil en urgence en cas de nécessité.

Les établissements enfants ont pour objectif l'accompagnement d'enfants et d'adolescents, garçons et filles, présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles du comportement ou des troubles associés. Leur mission est l'intégration sociale et/professionnelle des personnes accueillies.

Ces établissements sont principalement financés par l'Agence Régionale de Santé des HDF excepté pour le Foyer de vie et le Service d'accueil de jour qui sont financés par le Conseil départemental de la Somme. Toutes les personnes accueillies bénéficient d'une notification d'orientation en établissement médico-social délivrée par la Maison Départementale de la Personne Handicapée.

	Âge	G/F	Régime	Effectif
IME de la Somme	06-20	G/F	Accueil de Nuit Accueil de Jour	78
ITEP de la Somme	06/20	G/F	Accueil de Nuit Accueil de Jour	40
IME « La Clairière »	06/20	G/F	Accueil de Nuit (Filles) Accueil de Jour	62
IME Péronne	06/20	G/F	Accueil de Jour	40
ITEP Péronne	06/20	G	Accueil de Nuit Accueil de Jour	44
SESSAD « Le Trait d'Union »	05-20	G/F	Ambulatoire	35
SESSAD de Péronne	03-20	G/F	Ambulatoire	9

Les établissements pour adultes sont localisés sur Amiens Métropole, les établissements enfants bien que localisés sur le département de la Somme, sont sollicités régulièrement par des mineurs en provenance des départements limitrophes.

La transformation de l'offre de services :

Au regard des enjeux de la transformation de l'offre de services, le Pôle Autonomie de l'ADSEA 80 s'est engagé dans une réflexion et le déploiement d'actions en lien avec la feuille de route stratégique de l'ADSEA 80 : accueil de nouveaux publics TSA, déploiement en dispositif, démarche vers une culture de la bientraitance, pair-aidance et autodétermination, ...

(ÉTABLISSEMENT À DESTINATION DES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP)

L'ESAT "LES ATELIERS DU PÔLE JULES VERNE"

Présentation

L'ESAT les Ateliers du pôle Jules Verne est implanté sur la commune de Glisy en périphérie d'Amiens dans une zone industrielle et commerciale. Il est autorisé pour accompagner 68 travailleurs porteurs d'un handicap.

Les missions

La mission principale de l'ESAT est l'insertion sociale et professionnelle des adultes en situation de handicap. L'ESAT relève essentiellement des dispositifs du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et offre aux personnes accueillies à la fois une activité professionnelle et un soutien médico-social et éducatif dans le but de favoriser leur épanouissement personnel et social.

Jusqu'à peu, les personnes étaient orientées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) via une notification. Depuis le 1^{er} Janvier et la promulgation de la « Loi pour le Plein Emploi » les orientations ESAT seront prononcées par les MDPH sur une préconisation de France Travail, avec l'appui d'opérateurs, en privilégiant l'orientation en milieu ordinaire simple ou accompagné.

Les chiffres clés

- Nombre de travailleurs handicapés (TH) en ETP : 79 travailleurs (57 travailleurs à temps plein et 22 travailleurs à temps partiel) pour un agrément de 68.
- Nombre de jours d'ouverture : 251 jours
- Taux d'occupation réalisé : 88,47 % en augmentation par rapport à 2024 où il était à 87,45 %
- Nombre d'admissions réalisées : 11
- Évolution de la durée des séjours / accompagnements : variable selon le projet de vie et le projet professionnel de la personne. L'ancienneté moyenne est de 12,5 ans.
- **Nombre des fins d'accompagnement et motifs :**
 - 2 démissions : Changement d'ESAT
 - 3 démissions : Raisons médicales
 - 1 démission : Invalidité
 - 4 démissions : Retour domicile

L'évolution par rapport à l'année précédente

- Cette année a été marquée par le déploiement de la loi de transformation des ESAT, loi du 13 décembre 2023 dite Loi « Plein Emploi ».
- Favoriser le travail en milieu ordinaire : 2 Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (TRUFFAUT / CLARINS)
- Démarrage pour un travailleur d'une Validation des Acquis de l'Expérience « agent d'entretien polyvalent »
- Participation au forum des métiers à l'APRADIS pour une professionnelle accompagnée de deux travailleurs.
- Cérémonie Reconnaissance des Acquis de l'Expérience

- Participation au Duoday et journée Andicat.
- Accueil d'étudiants en 1ère année de formation éducateur spécialisés/éducateurs technique spécialisés.
- Participation de travailleurs au forum des métiers et accueil en stage de jeunes issus de l'institut d'éducation motrice Sagebien.
- Participation à la Journée Amiénoise du Sport et du Handicap.
- Evaluation HAS, sensibilisation au cyberharcèlement dispensée par la police nationale.
- Partenariat avec Print Numérique pour l'accessibilité des travailleurs au numérique, journée détente à la mer.
- Intervention nutritionniste API
- Sensibilisation aux addictions pour l'ensemble des travailleurs par l'association Le Mail, mise en place des référents communication pour l'ESAT, formation sauveteur secouriste du travail pour les travailleurs et sortie au Parc Astérix.
- Tenu d'un chalet pour deux professionnels et travailleurs de l'ESAT au marché de Noël solidaire et repas festif de fin d'année.



Les enjeux et perspectives



- Diversification des activités commerciales : Salle de séminaire
- CPOM ARS à venir et poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique
- Formation Sérafin-PH pour déploiement progressif
- Mise à jour des outils de la loi 2002-2 : règlement de fonctionnement et réécriture du projet d'établissement
- Mise en place de la mutuelle obligatoire employeur
- Déploiement du carnet numérique de compétences
- Ecriture du Projet de Pôle Autonomie
- Suivi du PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité)
- Suivi du Plan Bleu et Plan de Continuité de l'Activité
- Formation sur l'auto-détermination / pair-aidance (poursuite de la démarche)
- Travailler avec le dispositif de soutien à l'autodétermination (en lien avec les facilitateurs des projets et parcours de vie)
- Convention avec les partenaires de la Communication Alternative et Améliorée (CAA)



LE FOYER DE VIE CLAIRE JOIE

Le Foyer de vie « Claire Joie » est un lieu de vie qui accueille des hommes et des femmes en situation de handicap à partir de 20 ans, durant une période de leur vie. Il est implanté en cœur de ville dans le quartier Saint Maurice à Amiens.

Cet établissement s'adresse à des adultes déficients intellectuels et/ou porteurs d'un handicap psychique, sans handicap moteur, n'étant pas actuellement en capacité de travailler mais en capacité de vivre en collectivité et de participer aux activités éducatives proposées. Les personnes sont orientées par la M.D.P.H.

Il est autorisé pour 28 places d'hébergement en mixité dont 1 place est réservée à l'accueil temporaire.

Du fait des liens rapprochés avec les autres établissements de l'ADSEA 80 cet établissement s'inscrit pleinement dans la logique de parcours des personnes accueillies au sein de l'institution tout en restant ouvert aux autres partenaires du territoire, l'objectif étant de trouver l'établissement répondant le mieux aux besoins spécifiques des personnes accueillies.

Les missions

- * Offrir une sécurité intérieure, psychique et affective aux résidents propres à favoriser leur épanouissement et leur autonomie.
- * Maintenir, développer les capacités cognitives et physiques des résidents
- * Favoriser le développement des relations sociales des résidents.
- * Favoriser l'épanouissement de la personne dans leur vie intime et affective
- * Favoriser l'exercice et le sens des responsabilités.
- * Favoriser l'intégration dans le tissu social et le développement de la citoyenneté.

Les chiffres clés

- Capacité autorisée / budgétée : 28,5
- Taux d'occupation réalisé : 97,87%, il était de 91.53 % en 2024
- File active en 2025 : 35 personnes accueillies sur l'année (y compris accueil temporaire et sorties)
- Évolution du nombre d'admissions :
- Echanges réciproque (répit) : 4 stages de 1 semaine à chaque fois
- Stages effectués sur 2025 : 64 jours
- Accueil temporaire : 211 jours
- 2 admissions réalisées : Origine des demandes d'admission : IME / ITEP / SAVS / SAJ / autres Foyer de vie / Foyer Hébergement – ESAT / Domicile
- Nombre des fins d'accompagnement et motifs : 2 sorties (2 résidents suite à leur demande d'intégrer un Foyer d'Hébergement (ont signé un contrat de travail en ESAT) en janvier et en mai 2025.

L'évolution par rapport à l'année précédente

- Prévention Cyber harcèlement en collaboration avec la police nationale
- Le partenariat avec Siel Bleu dans le cadre de l'appel à projet du département de la Somme pour soutenir les Aidants
- La participation « Au Village de Noël de la MDPH »
- Partenariat avec la mairie d'Amiens afin de permettre aux résidents de se rendre aux matchs de l'Amiens SC.
- Prévention en collaboration avec LE MAIL sur les thématiques des produits fumés, l'alcool et les boissons énergisantes et également autour des réseaux sociaux, cyberharcèlement et utilisation des écrans.
- Temps de travail avec la MDPH sur le logiciel Via Trajectoire

Les enjeux et perspectives



- Formation Sérafin-PH pour déploiement progressif
- Mise à jour des outils de la loi 2002-2 : réécriture du projet d'établissement ; réécriture du règlement de fonctionnement ; réécriture livret d'accueil
- Poursuivre le travail concernant la paire aideance et l'autodétermination + Formation
- Travail en partenariat avec les facilitateurs choix de vie (conventionnement)
- Travail en partenariat avec le CRA
- Ecriture du projet du Pôle Autonomie
- Suivi du PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité)
- Suivi du Plan Bleu et du Plan de Continuité de l'Activité
- Utilisation SILAO, dossier unique informatisé
- CPOM Conseil Départemental 80
- Travailler avec le dispositif de soutien à l'autodétermination (en lien avec les facilitateurs des projets et parcours de vie)
- Convention avec les partenaires de la Communication Alternative et Améliorée (CAA)



LE SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR CLAIRE JOIE

Le service d'accueil de jour « Claire Joie » est implanté sur le même site que le Foyer de vie. Il prend en charge 15 femmes et hommes en situation de handicap, à partir de 20 ans. Il s'adresse à des adultes déficients intellectuels et/ou porteurs d'un handicap psychique, sans handicap moteur, n'étant pas actuellement en capacité de travailler mais suffisamment autonomes pour se livrer aux activités quotidiennes proposées.

Du fait des liens rapprochés avec les autres établissements de l'ADSEA80, ce service s'inscrit pleinement dans la logique de parcours des personnes accueillies au sein de l'institution tout en restant ouvert aux autres partenaires du territoire, l'objectif étant de trouver l'accompagnement répondant le mieux aux besoins spécifiques des personnes accueillies.

Les missions

- * Développer ou maintenir les acquis et l'autonomie des personnes accueillies et faciliter ou préserver leur intégration sociale.
- * Contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées.

Les personnes accueillies ont une orientation MDPH : foyer de vie sans hébergement ou service d'accueil de jour. L'inscription sur liste d'attente est en lien avec le parcours d'admission de la MDPH (prise de contact – 2 périodes de stages distinctes d'une semaine et de quinze jours) – évaluation et bilan.

Les chiffres clés

- Capacité autorisée / budgétée : 15 personnes
- Taux d'occupation réalisé : 98.13 %, il était 95.75 % en 2024. L'objectif est atteint puisque le taux d'occupation ciblé était de 95.86 %.
- File active en 2025 : 17 personnes accueillies dont 4 à temps partiel
- Évolution du nombre d'admissions :
- 9 demandes d'admission reçues
- Nombre de jours de stage effectués : 137 jours
- Origine des demandes d'admission : IME-IMPRO-SIPFP / ESAT / FAMILLE
- Nombre d'admissions réalisées : 1 admission
- Motifs des non-admissions : Effectif des usagers de 15,20 ETP pour une autorisation de 15
- Nombre de personnes sur liste d'attente : 7
- Nombre de sorties : 1 sortie (départ sur un autre SAJ - rapprochement du domicile parental)

L'évolution du nombre d'admission



- 9 demandes d'admission reçues
- Nombre de jours de stage effectués : 137 jours
- Origine des demandes d'admission : IME-IMPRO-SIPFP / ESAT / FAMILLE
- Nombre d'admissions réalisées : 1 admission
- Motifs des non-admissions : Effectif des usagers de 15,20 ETP pour une autorisation de 15
- Nombre de personnes sur liste d'attente : 7
- Nombre de sorties : 1 sortie (départ sur un autre SAJ - rapprochement du domicile parental)

L'évolution par rapport à l'année précédente



Idem que le Foyer de Vie Claire Joie

Les enjeux et perspectives



- Fusion du budget du Foyer de vie et du Service d'Accueil de jour afin de faciliter le déploiement en plateforme de services coordonnés
- En attente de réponse de la part du Conseil Départemental concernant l'accueil de personnes présentant un TSA
- Formation Sérafin-PH pour déploiement progressif
- Mise à jour des outils de la loi 2002-2 : réécriture du projet d'établissement ; réécriture du règlement de fonctionnement ; réécriture livret d'accueil
- Augmentation des jours d'ouverture du SAJ (220 jours en 2025) afin de répondre aux besoins du territoire et de répondre au schéma départemental en lien avec le répit et l'aide aux aidants.
- Poursuivre le travail concernant la paire aidance et l'autodétermination + Formation
- Travail en partenariat avec les facilitateurs choix de vie (conventionnement)
- Travail en partenariat avec le CRA
- Ecriture du Projet du Pôle Autonomie
- Suivi du PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité)
- Suivi du Plan Bleu et du Plan de Continuité de l'Activité
- Utilisation SILAO, dossier unique informatisé
- CPOM Conseil Départemental 80
- Travailler avec le dispositif de soutien à l'autodétermination (en lien avec les facilitateurs des projets et parcours de vie)
- Convention avec les partenaires de la Communication Alternative et Améliorée (CAA)

(ÉTABLISSEMENT À DESTINATION DES ENFANTS)

LES I.M.E

Les 3 IME « La clairière » à Doullens, de « La Somme » à Dury et celui de Péronne sont autorisés pour accueillir des enfants et adolescents, garçons et filles, de 6 à 20 ans (voire plus dans le cadre de l'amendement CRETON), présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou non des troubles du comportement et/ou de la personnalité. L'établissement fonctionne par internat et semi internat de semaine.

Nos IME proposent un panel d'accompagnements tant scolaires, paramédicaux, techniques qu'éducatifs au travers des ateliers, classes, groupes d'hébergement, dispositifs de formation. Par ce biais, les IME évaluent les besoins de chaque jeune afin de lui permettre un parcours le plus individualisé possible, et de renforcer, maintenir des apprentissages tant en termes de savoir-faire que savoir-être.

Les établissements conventionnent dès que possible ou si nécessaire avec de nombreux partenaires, en premier lieu avec les services de l'éducation nationale puisqu'une Unité d'Enseignement est implantée au sein de l'établissement. D'autres conventionnements permettent des immersions en entreprises ou en ESAT par exemple (stages).

Les missions

Les IME évaluent les besoins de chaque jeune afin de permettre un parcours le plus individualisé possible, et d'entrer dans les apprentissages, tant en termes de savoir-faire que de savoir-être.

- Permettre l'accès à un niveau d'autonomie et de socialisation le plus satisfaisant possible en tenant compte des besoins spécifiques de chaque jeune.
- Mettre en valeur les potentialités, le développement des capacités, par une intervention pluridisciplinaire : thérapeutique, éducative, pédagogique.
- Promouvoir l'intégration du jeune dans les différents domaines de la vie professionnelle et sociale future et préparer l'intégration dans les différents dispositifs adaptés ou ordinaires.

- Favoriser le maintien du lien du jeune avec son milieu familial et social.
- Maintenir l'utilisateur (et sa famille), au centre du dispositif en le rendant « acteur » de son projet.
- Promouvoir le respect des droits fondamentaux des usagers (vie privée, intimité, intégrité physique et psychique), et des droits en lien avec l'accompagnement médico-social en établissement (confidentialité des informations, libre choix des prestations).
- Assurer à l'issue de l'accompagnement un suivi de 3 ans pour chaque jeune.

L'unité TSA en IME : vise à fournir un environnement spécialisé et structuré pour les enfants ayant des TSA, afin de favoriser leur développement personnel, social et scolaire

Les chiffres clés

IME de la Somme :

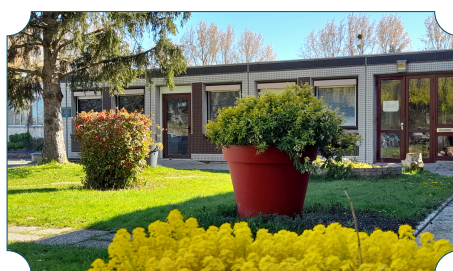
- Capacité autorisée / budgétée : 75 places + 3 ETP TSA
- Taux d'occupation prévisionnel : 95,90 %
- Taux d'occupation réalisé : 96,05 %, il était à 86.95 % en 2024
- Évolution de la file active : file active 2025 : 94 (Elle était de 97 en 2024)
- 57 admissions réalisées
- Nombre de fin d'accompagnement et motif : 14
- Embauche ESAT : 2
- Orientation Foyer de Vie : 0
- Orientation formation professionnelle : 4
- Rupture d'accompagnement : 3
- Réorientation autre IME : 1
- Déménagement : 1
- Echéance Notification : 3

IME La Clairière de Doullens

- Capacité autorisée / budgétée : 62 places
- Taux d'occupation prévisionnel : 90,97 %
- Taux d'occupation réalisé : 88.14 %, il était à 86.63 % en 2024
- Évolution de la file active : file active 2025 : 75 (Elle était de 70 en 2024)
- 8 admissions réalisées
- Nombre des fins d'accompagnement et motifs : 9
- ESAT : 1- Retour famille : 5
- Milieu ordinaire (CAP...) : 1 -
- Réorientation : 2

IME de Péronne

- Capacité autorisée / budgétée : 40 places filles et garçons. En 2025, jusqu'à 51 jeunes ont pu être accompagnés mais pas tous présents en même temps, puisqu'il y eu 12 jeunes à temps partiels (temps partiels nécessaires au vu du profil des jeunes)
- Taux d'occupation prévisionnel : 84.05 %
- Taux d'occupation réalisé : 88.25 % il était à 90.2 % en 2024
- Évolution de la file active : file active 2025 : 51 (Elle était de 48 en 2024)
- 6 admissions réalisées
- Nombre des fins d'accompagnement et motifs : 4
- ESAT : 1- Belgique (TSA) : 1
- Déménagement : 1
- Retour famille : 1



L'évolution par rapport à l'année précédente



IME de la Somme, Dury

L'année 2025 a mis en évidence une évolution significative du public accueilli dans l'établissement, marquée notamment par une augmentation des manifestations de violence nécessitant une mobilisation accrue des professionnels.

Par ailleurs, la recrudescence d'enfants présentant des situations de double, voire de triple vulnérabilité, relevant à la fois de la protection de l'enfance (ASE), d'une indication en ESMS et d'un suivi psychiatrique, a complexifié les accompagnements.

Cette évolution s'accompagne également d'une augmentation des demandes d'accueil d'enfants porteurs de troubles du spectre de l'autisme sévères, souvent non verbaux, appelant une adaptation constante des modalités de prise en charge.

Développement de l'Unité TSA

L'IME de la Somme a obtenu une autorisation d'extension de 3 places pour accompagner des enfants atteints du Trouble du Spectre Autistique (TSA) au 01/09/2024. Aujourd'hui l'unité TSA accompagne 8 jeunes sur des temps séquentiels.

Une salle de restauration à destination des enfants TSA a été mise en place en 2025. Elle permet un cadre plus rassurant, où le bruit est maîtrisé par exemple. Cette espace permet un travail plus adapté autour des spécificités alimentaires rencontrées.

IME « La Clairière » à Doullens

L'IME est impacté par une diversification du public (en lien avec les politiques publiques du handicap : RAPT, politique inclusive), notamment les personnes qui présentent un TSA. Ce contexte nous oblige à avoir une réflexion sur nos modes de fonctionnement et la transformation de l'offre et à envisager une répartition différente concernant les tranches d'âge sur les différents groupes de vie. La mixité déployée sur les internats permet d'augmenter la réponse aux besoins sur le territoire et de favoriser l'évolution de nos modalités d'accueil.

Développement de l'UEE

Pour l'UEE de l'IME de la Somme, 12 places au sein du Collège Jean-Marc Laurent d'Amiens.

L'intégration des élèves dans les activités du collège, comme les sorties scolaires ou les projets collectifs. Tous les jeunes participent aux clubs proposés sur la pause méridienne, chants, sports, jeux de sociétés, pour exemple. Les professionnels du collège encadrent les jeunes sur ces temps et montrent un réel intérêt à l'accueil de cette diversité.

Une convention avec l'UNSS du collège a été signée afin de permettre la participation aux clubs sportifs.

Une jeune est sortie de l'UEE pour intégrer le collège inclusif de Corbie, avec sérénité.

Pour l'UEE de l'IME « La clairière » de Doullens, 11 places au sein du Collège « Les Coudriers » de Villers Bocage.

Le bilan pour cette année 2025 est satisfaisant, les élèves sont désormais inscrits sur la « base élève » et font partie des effectifs du collège. Les élèves sont bien identifiés dans les espaces du collège et différents partenariats se mettent en place avec les enseignants (Ulis, Musique, Anglais, mise à disposition de la salle de sport). La contrainte principale concerne le temps de transport car le collège se situe à 20 km de l'IME.

Pour l'UEE de l'IME de Péronne, 12 places au sein du collège de Roisel

le nombre de jeunes est chaque année et depuis la troisième année entre 6 et 7 jeunes concernés pour un enseignant et 1 éducateur spécialisé mobilisés chaque jour. En effet, l'évolution du public en termes de pathologie et de tranche d'âge ne permet pas d'optimiser ce dispositif. De plus les jeunes sortant de l'UEE reviennent à temps plein à l'IME de par leur projet. Aucune sortie vers un dispositif de continuité d'inclusion n'a pu être envisageable. La convention va devoir être revue en 2026 à l'aube de ces 3 ans de fonctionnement et des besoins des jeunes accompagnés.

Les objectifs de l'UEE



- Diversification de l'offre de scolarisation dans la construction des parcours de formation.
- Socialisation grâce à la scolarisation en milieu ordinaire.
- Cadre spécifique et sécurisant permettant de moduler des temps individuels et collectifs.
- Coopération entre l'école ordinaire et le secteur médico-social.
- Développement de la participation des jeunes adolescents au club de Basket adapté de Beauval, entraînement commun avec les adultes du club.
- Participation aux « semaines de l'accompagnement » du Conseil Départemental et aux Portes Ouvertes (découverte des métiers du Social, notamment pour les bénéficiaires du RSA).

Les enjeux et perspectives



Pour tous les IME

- CPOM ARS et poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique associative
- Déploiement d'un DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif)
- Augmentation des journées d'ouverture pour répondre aux besoins des jeunes en situation complexe dont les jeunes en double vulnérabilité
- Développement de l'accueil d'enfants TSA
- Formation Sérafin PH pour déploiement (continuité de la démarche engagée) + déploiement d'une trame PPA nomenclative Sérafin-PH
- Travailler les parcours des jeunes en développant l'accès au dispositif de droit commun.
- Plan Bleu et Plan de Continuité de l'Activité,
- Poursuite de la démarche RAE « différent et compétent ».
- Poursuivre le déploiement de SILAO et de l'ENT (Education Nationale)

- Développer l'accès à l'art et la culture dans les pratiques éducatives
- Mise à jour des outils de la loi 2002-2 et travail sur le projet du Pôle Autonomie
- Suivi du PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité)
- Formation sur l'auto-détermination / pair-aidance (poursuite de la démarche)
- Réactualisation du projet d'Etablissement
- Ecriture du Projet de Pôle Autonomie
- Développer la coopération entre les différents acteurs (organismes gestionnaires, soins, éducation nationale, MDPH, ARS, mairie, communautés de communes, écoles, collèges, lycées...)
- Travailler avec le dispositif de soutien à l'autodétermination (en lien avec les facilitateurs des projets et parcours de vie)
- Convention avec les partenaires de la Communication Alternative et Améliorée (CAA)
- Continuité de partenariats Différents et Compétents, ADSETPA
- Formation sur l'Auto détermination / pair-aidance (continuité de la démarche engagée)

IME de la Somme, Dury

- Déploiement du projet architectural des établissements de Dury (IME, ITEP, SESSAD)
- Mise en place d'un nouveau règlement de fonctionnement pour les Usagers
- Développer, encourager, soutenir les élèves sportifs dans le cadre du partenariat avec la ligue de Sport Adapté
- Intervention auprès des équipes éducatives d'un conférencier détaché de la direction zonale de la sécurité intérieure nord sur le sujet de la radicalisation.
- Renouvellement du CVS en 2026

IME La Clairière Doullens

- Poursuivre les réflexions sur la transformation de l'offre : tranches d'âges, accueil de « nouveaux publics TSA, », adapter les fonctionnements de l'internat, mixité...
- Poursuivre les interventions du MAIL sur les différents groupes de l'institution en lien avec les réseaux sociaux, les addictions....
- Poursuivre le travail en cours avec le syndicat intercommunal concernant le projet architectural de l'établissement (restructuration),
- Poursuite du déploiement de l'UEE Collège les Coudriers
- Développer les actions en lien avec l'ARIES et le sport adapté

IME de Péronne

- Utilisation du Bureau Documentation Qualité ouvert en janvier 2025 (accessible à l'ensemble des professionnels) / logiciel partagé et sécurisé de l'ensemble des documents pour les professionnels
- Mise à jour des procédures et protocoles de l'établissement
- Poursuivre l'évaluation des PPA et des projets, utilisation d'une trame commune de PPA sur le modèle Séraphin PH (CHPE) et continuité de la formation SERAFIN PH
- Déploiement du calcul des actes pour le DITEP de la même manière pour le DAME
- Suivi des travaux nécessaires des bâtiments et des besoins matériels en lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissements
- Poursuivre les Groupes d'Analyses des Pratiques et de la supervision

LES SESSAD

Introduction

L'association possède deux SESSAD, Service d'Éducation Spécialisé et de Soins à Domicile (SESSAD), le SESSAD « Le trait d'union » localisé à Dury qui est autorisé pour l'accompagnement de 35 enfants, garçons et filles, âgés de 5 à 20 ans, domiciliés à Amiens Centre et Sud et le SESSAD de Péronne pour 9 enfants.

Ce service bénéficie d'un double agrément pour l'accompagnement de jeunes présentant : Une déficience intellectuelle légère à moyenne, des troubles du comportement .

L'objectif du SESSAD est de favoriser le développement et l'autonomie des jeunes, tout en leur permettant de rester dans leur environnement ordinaire de vie et de scolarisation. L'accompagnement proposé est adapté aux besoins de chacun et construit en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'accompagnement.

Le SESSAD intervient sur les plans éducatif et thérapeutique tout en assurant également un rôle de coordination du parcours du jeune. L'accompagnement repose sur l'élaboration d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), construit en premier lieu avec le jeune et sa famille puis enrichi par les échanges avec les différents professionnels et partenaires concernés que sont : l'Education Nationale, les Services Sociaux, les Services de Soins, les Acteurs locaux des dispositifs de formation professionnelle et d'intégration sociale, les Associations sportives et culturelles et toute structure contribuant à l'épanouissement et à l'inclusion du jeune.

Les missions

- Un accompagnement global et personnalisé : chaque jeune bénéficie d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement élaboré en premier lieu avec lui et sa famille
- Un rôle central de coordination : l'équipe du SESSAD veille à assurer la cohérence du parcours du jeune

- Une place essentielle pour la famille : les parents sont associés aux décisions et sollicités régulièrement pour répondre aux objectifs fixés.
- Un engagement pour l'inclusion : l'accompagnement vise à favoriser le maintien en milieu scolaire lorsque cela est possible ou à orienter vers des solutions adaptées.

Grâce à ses équipe pluridisciplinaire, les SESSAD ajustent leur accompagnement pour répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune, en veillant à renforcer ses capacités, son autonomie et son intégration sociale.

Les chiffres clés

SESSAD de la Somme :

- Capacité autorisée / budgétée : 35 places dont 17 notifiées DI et 18 notifiées TC / DITEP
- Taux d'occupation réalisé : 84,67% en 2025, il était de 86,80% en 2024
- Taux d'occupation prévisionnel : 78.71%
- Évolution de la file active : file active 2025 : 47 (Elle était de 47 également en 2024)
- 10 admissions réalisées

SESSAD de Péronne :

- Capacité autorisée / budgétée : 9 places
- Le SESSAD de Péronne a une autorisation pour 9 jeunes, filles et garçons. En 2025, 22 jeunes ont pu être accompagnés. Parmi eux, 5 ont vu leur projet évoluer vers d'autres modalités d'accompagnement proposées par le DITEP de Péronne, avec de l'accueil de jour et de l'accueil de nuit et inversement 9 jeunes qui étaient accompagnés en modalités d'accueil de jour et/ou en accueil de nuit ont été fléchée vers le SESSAD car l'ambulatoire était devenu leur seul besoin d'accompagnement.

- Taux d'occupation réalisé : 85,19 % il était à 158,73 % en 2024
- Taux d'occupation prévisionnel : 131,39 %
- Évolution de la file active : 15 en 2025, alors que l'objectif initial était de 11.

L'évolution du nombre d'admission

- 9 admissions réalisées (Origine des demandes d'admission : Réception notifications MDPH : DITEP SESSAD ou fiche de liaison (évaluation par l'équipe du DITEP, les partenaires éventuels et avec la famille et le jeune pour le changement de/des modalités d'accompagnement).
- Motifs des non-admissions : 8
- 5 non admissibles, dont 2 situations ayant une double orientation IME/SESSAD et 3 demandes sans suite : admission dans un autre service ou ESMS

L'évolution par rapport à l'année précédente

Le SESSAD de le Somme :

- Profils de plus en plus complexes avec des troubles associés (augmentation des cas de troubles du spectre autistique (TSA))
- Recours fréquent à plusieurs modalités d'accompagnement.
- Augmentation des enfants avec une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance.
- Admissions récentes de jeunes enfants, contrairement aux précédents enfants plus âgés.
- Le SESSAD de le Somme a organisé différents projets :
- Projet "Autonomie Ensemble" : Développer les compétences de la vie quotidienne et l'autonomie à travers des ateliers pratiques et des activités de groupe.
- Dépistage bucco-dentaire : organisés les 13 et 25 Novembre 2025, au sein du camion mobile de l'APESAL, en présence d'un chirurgien-dentiste et de l'animatrice de l'association.

Le SESSAD de Péronne :

- Profils des personnes accompagnées :
- La majorité des situations notifiées par la MDPH sont des orientations en DITEP (SESSAD) et en moyenne plus d'un tiers des situations nécessitent au bout de quelques mois un accompagnement en accueil de jour voire en accueil de nuit (les jeunes concernés sont dans ce cas accompagnés par l'équipe de l'ITEP de Péronne très rapidement).
- Le nombre de besoins en ambulatoire augmente de plus en plus. Sur la partie DITEP, 24 situations en 2025 ont eu un accompagnement ambulatoire en parallèle des modalités accueil de jour et accueil de nuit.
- En septembre 2025, l'équipe du SESSAD a rejoint celle de l'ITEP pour ne former qu'une seule et même équipe (sachant que cela n'a impacté qu'un éducateur spécialisé, l'équipe pluridisciplinaire étant déjà la même).
- En 2024, sensibilisation aux équipes de l'ITEP et du SESSAD de Péronne (avec les équipes de Dury également) sur ce qu'est un Dispositif Intégré. Réunions et groupes de travail qui ont permis de mettre en mouvement le travail en dispositif dès le mois de septembre 2024, d'où les 5 jeunes qui ont été accompagnés dans les différentes modalités que peut proposer le dispositif (accueil de jour, accueil de nuit et ambulatoire).
- Déploiement en Dispositif Intégré : En 2024, sensibilisation aux équipes de l'ITEP et du SESSAD de Péronne (avec les équipes de Dury également) sur ce qu'est un Dispositif Intégré. Réunions et groupes de travail qui ont permis de mettre en mouvement le travail en dispositif dès le mois de septembre 2024, où 5 jeunes ont été accompagnés dans les différentes modalités que peut proposer le dispositif (accueil de jour, accueil de nuit et ambulatoire).
- En 2025, fusion des équipes ITEP/SESSAD en une seule équipe permettant de répondre plus facilement aux besoins et attentes des jeunes avec les 3 modalités d'accompagnement possibles.

Les enjeux et perspectives



Pour les deux SESSAD

- Renforcer les accompagnements sur les lieux de vie, dont l'école
- Renforcer les partenariats pour répondre aux besoins des jeunes, en privilégiant le développement des interventions professionnelles à l'extérieur, notamment sur les lieux de vie individuels, plutôt que de privilégier la formation de groupes d'enfants. Cela vise à assurer une approche plus personnalisée et adaptée aux besoins spécifiques de chaque usager du SESSAD
- CPOM ARS et poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique associative
- Continuité de la formation Sérafin PH pour déploiement progressif à tous les professionnels + déploiement d'une trame PPA nomenclature Sérafin-PH
- Poursuivre le déploiement de SILAO et de l'ENT (Education Nationale)
- Déploiement du DITEP et déploiement du DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif)
- Mise à jour des outils de la loi 2002-2 et travail sur le projet du Pôle Autonomie
- Plan Bleu et Plan de Continuité de l'Activité
- Suivi du PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité)
- Réactualisation du projet d'établissement / dispositif
- Convention avec les partenaires de la Communication Alternative et Améliorée (CAA)
- Ecriture du Projet de Pôle Autonomie
- Plan de développement des compétences 2026

- Poursuivre le travail sur la transformation de l'offre de service (IME/DITEP/SESSAD)
- (Autorisation ARS en Dispositif Intégré Global. En DITEP : Dispositif Intégré ITEP de Péronne et poursuivre le travail d'accueil en mixité sur le DITEP. Poursuite de l'accompagnement de jeunes porteurs de TSA, et sur l'accompagnement en DAME : Dispositif d'Accompagnement Médicoéducatif)
- Développer la coopération entre les différents acteurs (organismes gestionnaires, soins, éducation nationale, MDPH, ARS, mairie, communautés de communes, écoles, collèges, lycées...)
- Utilisation du Bureau Documentation Qualité ouvert en janvier 2025 (accessible à l'ensemble des professionnels) / logiciel partagé et sécurisé de l'ensemble des documents pour les professionnels
- Mise à jour des procédures et protocoles de l'établissement
- Suivi du Plan Bleu et du Plan de Continuité de l'Activité
- Poursuivre l'évaluation des PPA et des projets, utilisation d'une trame commune de PPA sur le modèle Séraphin PH (CHPE) et continuité de la formation SERAFIN PH
- Déploiement du calcul des actes pour le DITEP de la même manière pour le DAME
- Suivi des travaux nécessaires des bâtiments et des besoins matériels en lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissements
- Poursuivre les Groupes d'Analyses des Pratiques et de la supervision
- Utilisation Silao, dossier unique informatisé
- Déploiement de l'ENT sur le Pôle Autonomie
- Poursuivre le développement des partenariats
- Formation sur l'autodétermination/pair-aidance (poursuite de la démarche)
- Travailler avec le dispositif de soutien à l'autodétermination (en lien avec les facilitateurs des projets et parcours de vie)

Le SESSAD de le Somme

- Déploiement du projet architectural des établissements de Dury (IME, ITEP, SESSAD) et relocalisation du SESSAD dans les locaux actuels de l'IME

Le SESSAD de Péronne

- Poursuivre le travail sur la transformation de l'offre de service (IME/DITEP/SESSAD)
- (Autorisation ARS en Dispositif Intégré Global. En DITEP : Dispositif Intégré ITEP de Péronne et poursuivre le travail d'accueil en mixité sur le DITEP. Poursuite de l'accompagnement de jeunes porteurs de TSA, et sur l'accompagnement en DAME : Dispositif d'Accompagnement Médicoéducatif)
- Développer la coopération entre les différents acteurs (organismes gestionnaires, soins, éducation nationale, MDPH, ARS, mairie, communautés de communes, écoles, collèges, lycées...)
- Utilisation du Bureau Documentation Qualité ouvert en janvier 2025 (accessible à l'ensemble des professionnels) / logiciel partagé et sécurisé de l'ensemble des documents pour les professionnels
- Poursuivre l'évaluation des PPA et des projets, utilisation d'une trame commune de PPA sur le modèle Séraphin PH (CHPE) et continuité de la formation SERAFIN PH
- Suivi des travaux nécessaires des bâtiments et des besoins matériels en lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissements
- Poursuivre les Groupes d'Analyses des Pratiques et de la supervision
- Ouvrir une UEEC au collège Béranger de Péronne pour le DITEP

LES INSTITUTS THÉRAPEUTIQUES, EDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES

L'association compte deux ITEP, L'ITEP de la Somme situé à Dury et l'ITEP de Péronne. « Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement personnalisé.

En janvier 2022, l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) de la Somme a reçu un agrément officiel, renforçant sa capacité à offrir des services de qualité.

L'ITEP accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes de 6 à 21 ans, présentant des difficultés psychologiques et des troubles du comportement perturbant leur socialisation et leur scolarité.

Les missions

La mission des ITEP est d'offrir un cadre thérapeutique, éducatif et pédagogique adapté aux besoins des jeunes accueillis, avec des solutions d'accueil de jour et de nuit.

Chaque jeune bénéficie d'un suivi personnalisé, avec des groupes restreints favorisant les échanges. L'accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire. Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), élaboré en concertation avec les parents et le jeune, définit les modalités de l'accompagnement.

Les familles et les représentants légaux jouent un rôle crucial dans le développement des jeunes, étant associés à l'élaboration et à l'évolution du PPA. L'ITEP de la Somme s'engage à répondre aux besoins et attentes des jeunes, en proposant des activités diversifiées et des projets innovants, tout en maintenant une collaboration étroite avec les familles.

Les chiffres clés

DITEP de la Somme :

- Capacité autorisée / budgétée : 40 places (9 places accueil de nuit, 27 places accueil de jour et 4 places d'accueil d'urgence).
- Taux d'occupation réalisé : 86.51 % en 2025, il était de 73.83 % en 2024
- Taux d'occupation prévisionnel : 86.07 %
- Évolution de la file active : file active 2025 : 52 (Elle était de 46 en 2024)
- 25 admissions réalisées

DITEP de Péronne :

- Capacité autorisée / budgétée : 44 places (34 accueils de nuit, 10 accueils de jour) ne correspond plus aux besoins du territoire. Le territoire d'intervention de l'ITEP de Péronne était par le passé étendu jusqu'à Amiens. Cette distance a amené à accueillir les jeunes en internat à la semaine. Cependant, l'éloignement avec le lieu de vie pouvait freiner l'inclusion sociale et scolaire. L'ouverture de l'ITEP de Dury en 2022 permet d'entrevoir des réponses adaptées aux situations singulières de chaque jeune au plus près de leur lieu de vie. De plus, les modalités d'accueil séquentiel ne cessent de se développer au regard des besoins des jeunes accompagnés en lien avec leur projet d'inclusion scolaire et professionnel.
- Taux d'occupation réalisé : 61.60 % en 2025, il était de 57.20 % en 2024
- Taux d'occupation réalisé pour le semi-internat (accueil de jour) au 31/12/2025 est de 208.62% et le taux d'occupation réalisé pour l'internat permanent (accueil de nuit) au 31/12/2025 est de 18.36 %
- Taux d'occupation prévisionnel : 77.18 %
- Évolution de la file active : file active 2025 : 58 (Elle était de 47 en 2024)
- 16 admissions réalisées

L'évolution par rapport à l'année précédente

DITEP de la Somme :

- L'organisation de l'accueil de jour reposait depuis son ouverture en 2022 sur deux groupes d'âge élargis (« petits-moyens » et « moyens-grands »), à compter de septembre 2025, un réajustement de l'accueil de jour a été réalisé autour de trois groupes distincts correspondant davantage aux étapes de développement des jeunes : un groupe des petits (jusqu'à environ 11 ans), encadré par quatre professionnels éducatifs, visant à offrir un cadre contenant et sécurisant.
- Un groupe des moyens (environ 11 à 15 ans), composé de trois professionnels éducatifs et d'une éducatrice technique spécialisée, constituant un espace de transition permettant aux jeunes de se préparer progressivement à l'intégration du groupe des grands et de découvrir les ateliers à travers des activités de manipulation, l'apprentissage des règles de sécurité et l'utilisation des équipements de protection individuelle.
- Un groupe des grands (plus de 15 ans), encadré par deux moniteurs d'atelier et un professionnel éducatif, orienté vers le développement des compétences techniques, l'autonomie et la préparation à l'insertion préprofessionnelle.

Durant cette phase de réorganisation, les équipes ont constaté une diminution du nombre d'incidents, un apaisement global du climat éducatif ainsi qu'une meilleure lisibilité des parcours proposés aux jeunes. Cette organisation progressive a contribué à soutenir l'engagement des jeunes dans leur accompagnement.

L'évolution par rapport à l'année précédente



DITEP de Péronne :

- En septembre 2025, l'équipe du SESSAD a rejoint celle de l'ITEP pour ne former qu'une seule et même équipe
- Changement organisationnel afin de mieux répondre à l'évolution des besoins du public accueilli. L'ITEP, auparavant structuré en quatre groupes distincts selon les tranches d'âges, a été réorganisé en trois groupes. Cette évolution permet avant tout de renforcer le déploiement des professionnels en journée sur l'extérieur, notamment sur les lieux de vie des jeunes et plus particulièrement dans leurs établissements scolaires. Par ailleurs, cette nouvelle organisation favorise une dynamique de groupe plus forte lors des temps d'accueil de nuit et permet que l'ensemble des professionnels puissent répondre aux trois modalités d'accompagnement du Dispositif. La fusion des équipes ITEP et SESSAD permet une fluidité du parcours des jeunes et à l'équipe d'être encore plus efficiente.
- Hausse des sollicitations pour des enfants plus jeunes, notamment dans la tranche d'âge 6-11 ans (voir même 5 ans pour des enfants en liste d'attente). Cette augmentation semble témoigner d'une prise en charge plus précoce, probablement favorisée par le travail mené avec les partenaires et le développement de l'ambulatoire.



ITEP de Péronne 



ITEP de DURY 

Les projets portés par les structures

Différent et compétent (RAE)

Un travail de collaboration avec l'association Différent et Compétent a permis de s'inscrire dans cette démarche de valorisation des compétences des jeunes accueillis. A ce jour, le seul dispositif ITEP inscrit dans cette démarche dans les Hauts de France est celui de Péronne. Cette année 2025, un jeune a pu valider une RAE Espaces Verts.

Sensibilisation au Dispositif Intégré

La formation « ABA, méthode/approche comportementale » a été faite par l'organisme Pyramid PECS pour l'ensemble des équipes de Dury et de Péronne avec une supervision à partir de septembre 2025 (1 journée par mois sur chaque site). Cette supervision qui se poursuit en 2026, permet d'apporter des préconisations, des outils et des axes d'amélioration aux équipes pour répondre au mieux aux besoins et attentes des jeunes.

Une nouvelle trame de PPA a été utilisée en Novembre 2025 par les professionnels version SERAPHIN-PH, trame qui émane du CHPE (Comité Handicap et Protection de l'Enfance). Ce comité a été constitué à l'initiative du Directeur Général et est composé de différents salariés des 2 Pôles de l'Association.

Cette dynamique positive reflète l'engagement des établissements d'offrir des prestations toujours plus adaptées et bénéfiques aux jeunes accompagnés, dans une logique de progrès constant et d'innovation au service de leur épanouissement.

Les enjeux et perspectives



Enjeux Communs

- Déploiement des dispositif ITEP : Continuer à accompagner les professionnels du DITEP.
- Maintenir la file active
- Développer le travail d'accompagnement en modalité en réponse aux besoins de jeunes accompagnées
- Poursuivre le travail sur la transformation de l'offre de service (IME/DITEP/SESSAD) (Autorisation ARS en Dispositif Intégré Global. En DITEP : Dispositif intégré ITEP et poursuivre le travail d'accueil en mixité sur le DITEP.
- Poursuite de l'accompagnement de jeunes porteurs de TSA, et sur l'accompagnement en DAME : Dispositif d'Accompagnement Médicoéducatif)
- Suivi du PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité)
- CPOM ARS et poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique associative
- Continuité de la Formation Sérafin PH pour déploiement progressif à l'ensemble des professionnels + déploiement d'une trame PPA nomenclature Sérafin-PH.
- Poursuivre le déploiement de SILAO et de l'ENT (Education Nationale)
- Mise à jour des outils de la loi 2002-2 et travail sur le projet du Pôle Autonomie

- Mise à jour des procédures et protocoles de l'établissement
- Plan de développement des compétences 2026
- Plan Bleu et Plan de Continuité de l'Activité
- Poursuivre le développement des partenariats
- Convention avec les partenaires de la Communication Alternative et Améliorée (CAA)
- Formation sur l'auto-détermination / pair-aidance (continuité de la démarche engagée).
- Travailler avec le dispositif de soutien à l'autodétermination (en lien avec les facilitateurs des projets et parcours de vie)
- Réécriture /Réactualisation du projet d'établissement / dispositif
- Poursuivre le travail sur la transformation de l'offre de service (IME/DITEP/SESSAD)

DITEP de la Somme

- Déploiement du projet architectural des établissements de Dury (IME, ITEP, SESSAD)

DITEP de Péronne

- Utilisation du Bureau Documentation Qualité ouvert en janvier 2025 (accessible à l'ensemble des professionnels) / logiciel partagé et sécurisé de l'ensemble des documents pour les professionnels
- Déploiement du calcul des actes pour le DITEP de la même manière pour le DAME
- Suivi des travaux nécessaires des bâtiments et des besoins matériels en lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissements
- Poursuivre les Groupes d'Analyses des Pratiques et de la supervision
- Ouvrir une UEEC au collège Béranger de Péronne pour le DITEP

RAPPORT D'ACTIVITÉ SERVICE RH

En 2025, le service RH est composé de 4 personnes :

- La Directrice des ressources humaines : Mme Olivia LEMAIRE
- La Directrice des ressources humaines adjointe : Mme Emeline TEMPEZ
- L'Assistante RH : Mme Mathilde HOEDTS
- Et intégration dans le service en mai 2025 de Mme Anne DERBAUDRENGHIEN en qualité de responsable paie (précédemment rattachée au service comptable)

L'activité du service des ressources humaines en 2025

✱ **Accompagner le salarié au sein de l'ADSEA80, tout au long de sa vie contractuelle,**

- l'accompagnement des directions d'établissements au recrutement (diffusion des offres d'emploi, entretiens, ...)
- l'embauche (constitution du dossier du salarié et élaboration du contrat)

= 20 CDI et 863 CDD établis en 2025

- les modifications de contrats

= 110 avenants en 2025

- les fins de contrat (procédures différentes selon les situations)

= 9 départs en retraite, 14 démissions, 2 ruptures de période d'essai, 3

licenciements pour faute, 1 licenciement pour cause réelle et sérieuse, 1 décès.

Point fort de l'année 2025 : traitement de la paie et des déclarations sociales à partir de mai 2025 (précédemment traité par le service comptable), avec 500 bulletins par mois. Impact fort sur l'organisation du service.

Le service RH, c'est aussi être en relation avec les organismes extérieurs :

- Mutuelle santé
- Prévoyance
- Médecine du travail
- Inspection du travail
- OETH
- Action Logement
- ...

✱ **Faire évoluer les salariés dans leurs compétences et maintenir leur employabilité par la mise en œuvre de la formation professionnelle**

- En lien avec les représentants du personnel via la commission formation
- Préparation et mise en œuvre du plan de développement des compétences (collecter les besoins en formation, contacter les organismes de formation et déployer les actions de formation) :
- En 2025, la formation professionnelle au sein de l'ADSEA 80 c'est 233 960 € engagés : 391 salariés formés, avec 56 actions de formation (36 actions collectives et 20 actions individuelles), 18 salariés qui ont suivi une formation longue (contrats d'apprentissage, de professionnalisation...)

✱ **Accompagner les directions d'établissements dans leur gestion quotidienne des ressources humaines**

- Créer et mettre en œuvre des outils de suivi communs (entretiens professionnels, compteurs horaires...)
- Alerter en cas de risque en lien avec la bonne application de la législation
- Veille juridique
- Répondre aux sollicitations des directeurs et chefs de service sur des questions juridiques ou d'organisation
- Participer aux enquêtes externes ou internes
- Mettre en œuvre les procédures disciplinaires, en lien avec l'avocat de l'association, si besoin.

✱ **Accompagner la Direction générale au quotidien**

- Dans les relations sociales
- Suivi des réunions CSE (convocation et participation à la préparation des réunions) : 15 réunions CSE en 2025
- Les négociations avec les syndicats = Négociations annuelles obligatoires (NAO), Accord sur la prime de partage de la valeur, Négociations sur les astreintes
- S'assurer de l'égalité professionnelle : Score index égalité hommes/femmes = 94% en 2025

✱ **Dans les différents projets**

- Elaboration d'une procédure d'intégration avec déploiement (livret d'accueil, note d'arrivée, bilan d'intégration et e-learning OPCO, ½ journée d'intégration).
- Communiquer à l'externe (offres d'emploi LinkedIn, forum du recrutement à l'APRADIS).
- Participation à la SEEPPH (semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées) : proposition de stages et diffusion de témoignages.
- Lancement de la démarche QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail) au sein de l'ADSEA 80.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION PAQ

La direction PAQ est composée de quinze personnes :

- La directrice Patrimoine-Achat-Qualité
- La responsable des Achats
- L'assistante PAQ
- 12 agents techniques

Les missions du service

- * Optimiser, harmoniser et piloter les achats, ainsi que gérer les travaux de maintenance sur l'ensemble des établissements, tout en participant au suivi des projets immobiliers.

Les activités réalisées

Missions liées au patrimoine

- Gestion du patrimoine immobilier
- Recensement, suivi et valorisation du patrimoine immobilier (bâtiments, terrains, équipements...).
- Mise en conformité, entretien et sécurité des bâtiments.
- Programmation des travaux de rénovation, de réhabilitation ou de construction neuve.
- Suivi administratif, technique
- Le patrimoine de l'ADSEA80 qui comporte une surface de 24 275 M2 de plancher et de 43 logements en location.

Optimisation de l'utilisation des biens

- Recherche d'économie d'énergie, de maintenance, ou d'occupation des locaux.

Pilotage stratégique du patrimoine

- Aide à la décision pour les directions sur les investissements

Missions liées aux achats

Pilotage des achats internes

- Élaboration et mise en œuvre de la politique d'achat (durable, responsable, économiquement efficace).
- Rédaction des cahiers des charges concernant les diverses prestations.
- Suivi de l'exécution des marchés (qualité, délais, coûts).

Conseil et accompagnement des services

- Accompagnement des différents services dans la définition de leurs besoins.
- Centralisation des demandes pour obtenir des économies d'échelle.
- Veille juridique et réglementaire sur les procédures d'achat.

Développement des achats responsables

- Intégration de critères sociaux et environnementaux dans les mises en concurrence.
- Favoriser les circuits courts, les PME locales ou l'économie sociale et solidaire (ESS).
- Suivi des engagements RSE dans les achats.

Fonction transversale et stratégique

- Rôle de coordination : la direction patrimoine-achat collabore avec l'ensemble des services de l'organisation (finances, ressources humaines, services techniques, direction générale...).
- Vision à long terme : elle doit anticiper les besoins futurs, planifier les investissements.
- Contribution à la performance globale : par une gestion rigoureuse des actifs et des achats, elle permet de réaliser des économies, d'améliorer les conditions de travail, et de soutenir la stratégie de développement durable.

L'activité du service a accès à différents projets notamment :

Pour l'ensemble des établissements

- Réalisation d'un espace de stockage dédié aux équipements de protection individuelle (EPI) au sein du PAQ situé au 1 chemin des Vignes, destiné à l'ensemble des établissements. Cette organisation centralisée permet de mieux anticiper les situations de crise sanitaire, notamment les invasions de punaises de lit, tout en garantissant une disponibilité rapide du matériel nécessaire à la protection des usagers et des professionnels. Elle contribue également à améliorer la gestion des stocks, la réactivité des équipes et la sécurisation des interventions.
- Réalisation d'un devis auprès de l'entreprise Veolia concernant la gestion des déchets afin d'étudier des solutions plus adaptées aux besoins des établissements. Cette démarche vise à optimiser le tri, la collecte et le traitement des déchets tout en renforçant la conformité réglementaire et les engagements en matière de développement durable et de maîtrise des coûts.
- Achat de nettoyeurs vapeur pour l'ensemble des établissements afin de renforcer les protocoles d'hygiène et de prévention sanitaire, notamment dans la lutte contre les punaises de lit. L'utilisation de la vapeur permet une désinfection efficace des surfaces et du mobilier sans recours systématique aux produits chimiques, limitant ainsi l'exposition des usagers et des professionnels aux substances potentiellement nocives tout en favorisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement.
- Poursuite du renouvellement progressif, par quart, du parc informatique de l'ensemble des établissements. Cette démarche permet de maintenir des équipements performants et sécurisés, d'améliorer les conditions de travail des professionnels et de garantir une meilleure continuité des outils numériques indispensables au suivi administratif, éducatif et médico-social des usagers.

Les établissements :

CER

- Réalisation de plusieurs études préparatoires dans le cadre du projet de déménagement du Centre Éducatif Renforcé afin d'évaluer la faisabilité technique, financière et organisationnelle du futur site. Ces études permettront d'anticiper les besoins des usagers et des professionnels tout en garantissant un environnement plus adapté aux missions éducatives et d'accompagnement.
- Réfection des portes du bâtiment afin d'améliorer les locaux, le confort d'utilisation au quotidien ainsi que la durabilité des équipements. Cette intervention participe également à l'amélioration globale des conditions d'accueil.

FEP

- Réaménagement de l'unité des Loupiots avec rénovation des chambres, de l'espace lingerie, installation de stores occultants extérieurs et réfection des sols des couloirs du premier étage. Ces travaux visent à améliorer le confort des enfants accueillis, renforcer l'intimité des espaces de vie et offrir un cadre plus fonctionnel et sécurisant pour les professionnels comme pour les usagers.
- Réfection de la Chaumière comprenant le remplacement des portes, la rénovation des salles de bains ainsi que l'aménagement de la lingerie. Ces interventions permettent de moderniser les équipements vieillissants et d'améliorer les conditions d'hébergement et d'hygiène.
- Réfection du parking de la Chevaleraie et installation d'un nouveau portail afin de renforcer la sécurité des accès, fluidifier les circulations et améliorer l'accueil des familles, visiteurs et professionnels.

Logements diffus sur Amiens

- Poursuite des opérations d'entretien courant sur l'ensemble des logements diffus afin de garantir des conditions d'habitat adaptées, maintenir un niveau de confort satisfaisant pour les personnes accompagnées.

IME de la Somme

- Poursuite de l'étude concernant la rénovation d'une partie des bâtiments avec le choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'IME de la Somme et le lancement des diagnostics techniques préalables aux travaux. Cette étape structurante permettra de définir les priorités d'intervention et de planifier les futurs investissements.
- Mise en place de centrales incendie indépendantes dans les bâtiments d'hébergement avec création de cinq volumes techniques protégés afin de renforcer la sécurité incendie, répondre aux obligations réglementaires et améliorer la protection des usagers et du personnel.
- Démarrage des travaux de remplacement des menuiseries des ateliers ainsi que de la réfection des douches de la salle de sport. Ces travaux permettront d'améliorer l'isolation thermique, le confort des utilisateurs et la qualité des espaces d'activités.
- Renouvellement de plusieurs véhicules afin d'assurer la continuité des transports, de fiabiliser les déplacements des usagers et de réduire les coûts d'entretien liés au vieillissement du parc automobile.

Claire Joie

- Remplacement de plusieurs véhicules dans le cadre du renouvellement progressif du parc automobile afin de garantir des déplacements plus sûrs, plus fiables et adaptés aux besoins des accompagnements.
- Suivi d'un dossier en cours concernant plusieurs réclamations liées à des problématiques du bâti. Les démarches engagées visent à identifier précisément les désordres constatés et à définir les actions correctives nécessaires pour garantir la sécurité et le confort des occupants.

ESAT

- Validation du projet de salle de séminaire pour l'ESAT des ateliers du pôle Jules Verne. Ce nouvel espace permettra de développer l'activité économique pour de la location

IME – ITEP – SESSAD Péronne

- Réaménagement des locaux avec opérations de désencombrement afin d’optimiser les espaces de travail et d’accueil, améliorer la circulation et favoriser un environnement plus fonctionnel pour les usagers et les équipes.
- Réalisation de travaux de peinture au sein de l’ITEP afin de moderniser les espaces et d’améliorer le cadre de vie des enfants et adolescents accueillis.
- Remplacement des fenêtres sur les bâtiments de l’ITEP afin de renforcer l’isolation thermique et acoustique, réduire les consommations énergétiques et améliorer le confort des occupants.
- Création d’une salle d’apaisement destinée à proposer un espace sécurisé et adapté aux besoins de régulation émotionnelle des jeunes accompagnés.
- Création de toilettes PMR afin d’améliorer l’accessibilité des locaux et de répondre aux normes en vigueur concernant l’accueil des personnes à mobilité réduite.

IME Doullens

- Gestion d’une invasion de punaises de lit sur l’internat avec remplacement de l’ensemble du mobilier concerné. Cette intervention a permis de garantir des conditions d’hygiène satisfaisantes et de préserver le bien-être des jeunes accueillis.
- Le projet de déménagement des ateliers demeure actuellement suspendu dans l’attente des élections et de la nouvelle composition des membres de la mairie et de la communauté de communes. Cette situation nécessite un report des décisions relatives à l’évolution des locaux.

Achats

- Poursuite des achats d’équipements et de matériels nécessaires au bon fonctionnement des établissements et à l’amélioration des conditions d’accueil et de travail.

Prestataires

- Mise en place d’un nouveau partenariat avec l’entreprise Mécalem pour le contrôle des moyens d’accès. Ce changement de prestataire permettra d’assurer un meilleur suivi des équipements de sécurité et une maintenance plus réactive des installations.

RAPPORT FINANCIER

Les comptes présentés pour l'exercice 2025 sont les comptes globaux de l'ensemble des activités de l'Association.

Pôle Autonomie - établissements pour enfants et adolescents

Financement A.R.S. des Hauts-de France (O.N.D.A.M. : Objectifs National des Dépenses d'Assurance Maladie => Contribution aux Dépenses des Etablissements et Services pour Personnes Handicapés)

- 3 I.M.E. (Institut Médico Educatif)
- 2 I.T.E.P. (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique),
- 2 S.E.S.S.A.D. (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile).

Pôle Autonomie - établissements pour adultes

- **Financement A.R.S. des Hauts-de France (O.N.D.A.M. : Objectifs National des Dépenses d'Assurance Maladie => Contribution aux Dépenses des Etablissements et Services pour Personnes Handicapés)**
 - 1 E.S.A.T. (Etablissement et Service d'Aide par le Travail),
- **Financement C.D. 80 (Conseil Départemental de la SOMME)**
 - FOYER DE VIE CLAIRE JOIE
 - S.A.J. (SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR) CLAIRE JOIE

Pôle Enfance et Familles

- **Financement C.D. 80 (Conseil Départemental de la SOMME)**
 - 1 M. E.C.S. (Maison d'Enfants à Caractère Social)
 - 1 SERVICE M.N.A.
- **Financement D.R. P.J.J. Grand Nord (Protection Judiciaire de la Jeunesse)**
 - 1 C.E.R. (Centre Educatif Renforcé)

Les activités

Etablissements	Nbre journées théoriques	Nbre journées réalisées	Taux d'occupation
PERIMETRE ARS	76 284	65 817	86.28 %
PERIMETRE CD80	53 885	51 091	94.81 %
PERIMETRE PJJ	1 752	1 192	68.04 %
	131 921	118 100	89.52 %

ETABLISSEMENTS	Niveau d'Activité Attendu
I.M.E. DE LA SOMME	90.09 %
I.T.E.P. DE LA SOMME	86.07 %
S.E.S.S.A.D. LE TRAIT D'UNION	62.04 %
I.M.E. DE PERONNE	84.05 %
I.T.E.P. DE PERONNE	77.19 %
S.E.S.S.A.D. DE PERONNE	131.39 %
I.M.E. LA CLAIRIERE	90.97 %
E.S.A.T Les Ateliers du Pôle Jules VERNE	85.67 %
FOYER DE VIE CLAIRE JOIE	95.80 %
SAJ CLAIRE JOIE	95.75 %
M.E.C.S. FOYER EDUCATIF PICARD	95,00%
SERVICE M.N.A.	98,00%
C.E.R.	90,00%

* Taux moyen ARS niveau d'activité attendue : 85.68 %

Les résultats comptables et budgétaires des établissements

ETABLISSEMENTS	RESULTAT COMPTABLE	RETRAITEMENTS	VARIATION COMPTE 116 PROV C PAYES	RESULTAT N - 2 CA	RESULTAT N CA
SIEGE GESTION CONTROLEE	-9 311,00	0,00	9 311,00	0,00	0,00
E.S.A.T. LES ATELIERS DU POLE JULES VERNE - SOCIAL	11 599,12	0,00	1 990,00	53 655,86	67 244,98
FOYER DE VIE CLAIRE JOIE	114 923,65	0,00	1 871,00	0,00	116 794,65
SAJ CLAIRE JOIE	-55 373,80	0,00	262,00	0,00	-55 111,80
IME DE LA SOMME	-56 485,94	-940,93	1 108,00	332 813,23	276 494,36
ITEP DE LA SOMME	-40 280,17	0,00	682,00	22 413,66	-17 184,51
SESSAD LE TRAIT D'UNION	-32 717,74	0,00	544,00	90 728,89	58 555,15
IME DE PERONNE	57 372,62	0,00	-1 065,00	-14 736,34	41 571,28
ITEP DE PERONNE	265 502,46	0,00	-2 349,00	-61 604,34	201 549,12
SESSAD DE PERONNE	26 681,76	0,00	-94,00	9 663,80	36 251,56
IME LA CLAIRIERE	-171 080,32	-639,91	3 359,00	-55 390,80	-223 752,03
FOYER EDUCATIF PICARD	-203 319,04	0,00	-5 148,00	0,00	-208 467,04
SERVICE M.N.A.	-51 720,47	0,00	2 489,00	0,00	-49 231,47
C.E.R. RESSOURCES	6 273,55	0,00	-1 130,00	63 815,91	68 959,46
TOTAL DES ETABLISSEMENTS	-137 935,32	-1 580,84	11 830,00	441 359,87	313 673,71
E.S.A.T. LES ATELIERS DU POLE JULES VERNE - COM- MERCIAL	51 785,75		0,00		
GESTION PROPRE ADSEA	65 894,93		0,00		
TOTAL ADSEA	-20 254,64				

Détail des Retraitements :

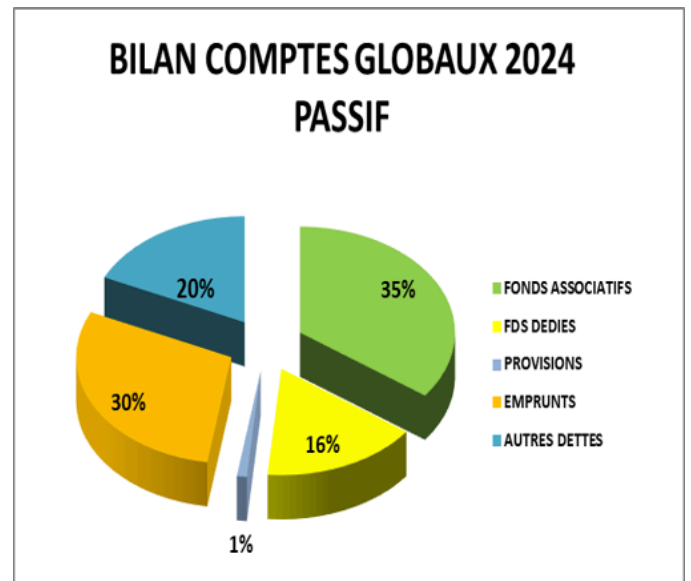
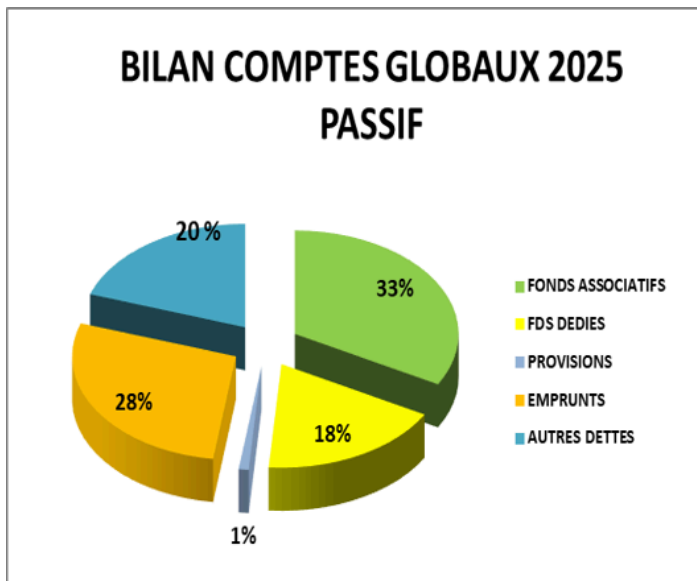
IME SOMME - O.C.C.E.

-1 580,84

Le bilan des comptes globaux 2025/2024

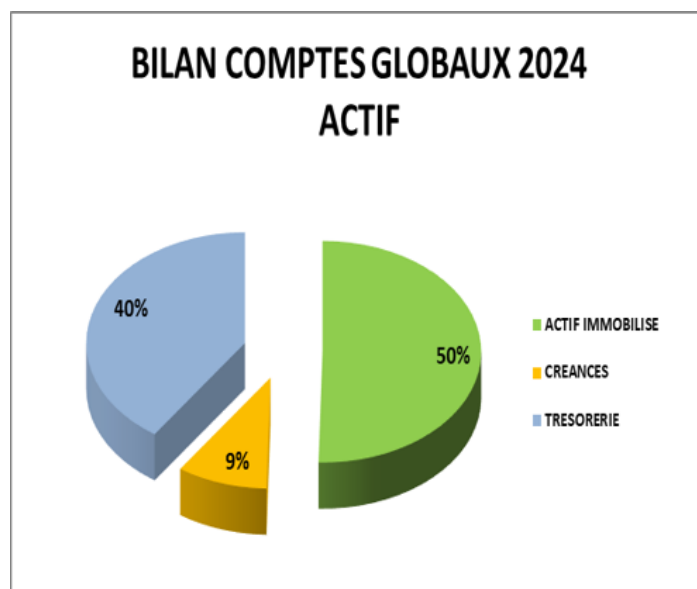
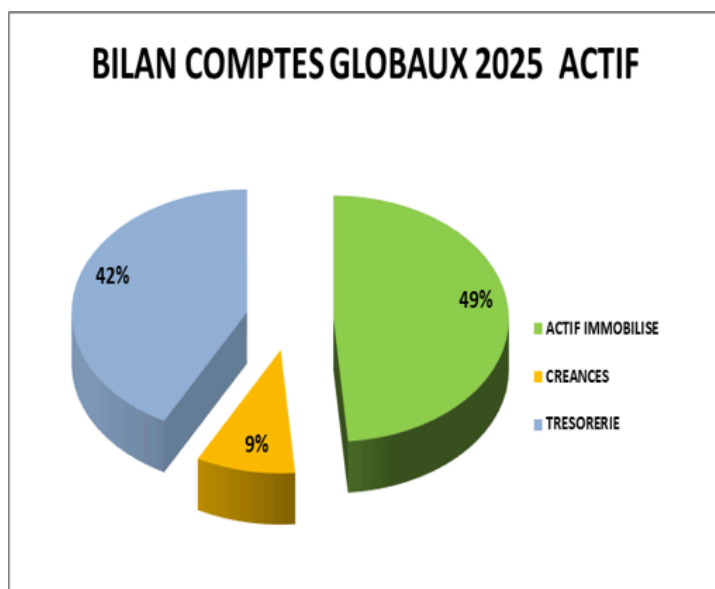
Un résultat comptable global déficitaire de : **- 20 254.64 €**

A) PASSIF – BILAN GLOBAL (2025/2024)



- Des Fonds Associatifs en variation de -2 %
- Des Fonds Dédiés (séparés des Fonds Associatifs : +2 % (soit : 4 007 K€))
- Des Provisions en stabilité
- Des dettes financières stables représentant 6 170 k€ en 2025 contre 6 133 k€ en 2024 (dont concours bancaires pour 1 599 k€ en 2025 contre 1 267 k€ en 2024 et des emprunts pour 4 295 k€ en 2025 contre 4 749 k€ en 2024)

B) ACTIF – BILAN GLOBAL (2025/2024)

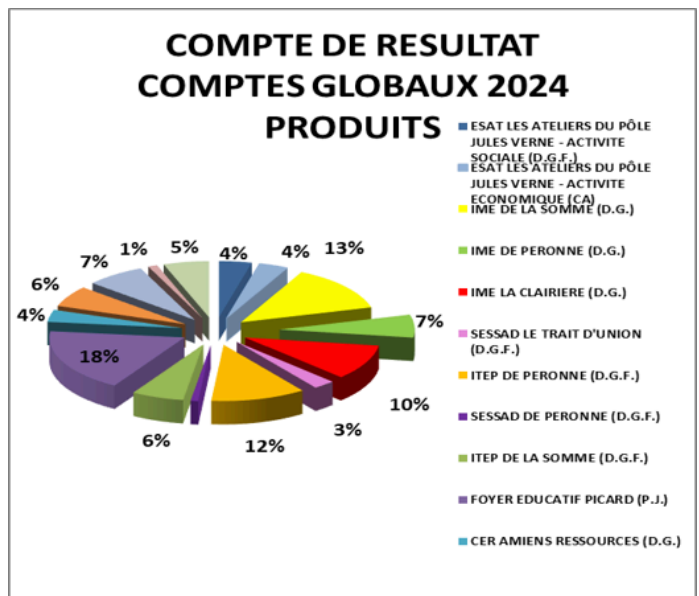
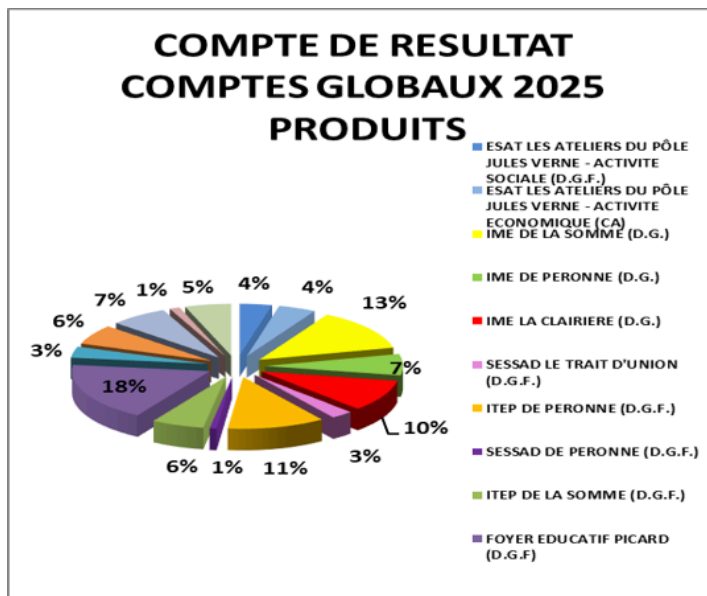


- L'Actif Immobilisé en Diminution de 1 %
- Les Créances sont stables (2 018 k€ en 2025 contre 1 916 k€ en 2024) dont :
 - En 2025 : FOYER DE VIE /SAJ CLAIRE JOIE : 572 k€, CPOM FEP / MNA : 882 k€ et ESAT LES ATELIERS DU PÔLE JULES VERNE : 130 k€ (FACTURATION CLIENTS) / ASP AIDES AUX POSTES : 205 k€
 - En 2024 : FOYER DE VIE /SAJ CLAIRE JOIE : 507 k€, CPOM FEP / MNA : 334 k€ et ESAT LES ATELIERS DU PÔLE JULES VERNE : 117 k€ (FACTURATION CLIENTS) / ASP AIDES AUX POSTES : 693 k€
- La Trésorerie (hors concours bancaires au Passif) en Augmentation de 2 % (9 311 k€ en 2025 contre 8 394 k€ en 2024)

Le compte de résultat - comptes globaux

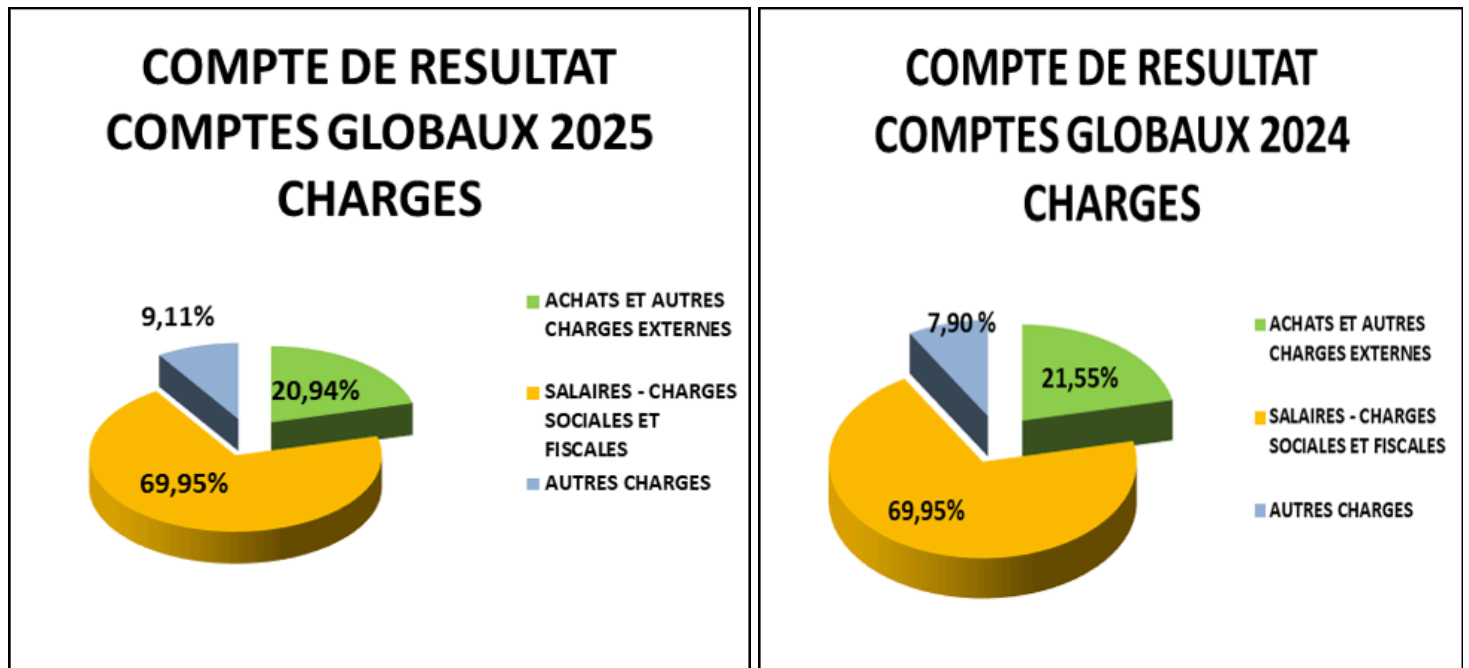
Un résultat comptable global déficitaire de : **-20 254.64 €**

A) PRODUITS – COMPTES GLOBAUX (2025/2024)



- Les Dotations et Produits de la Tarification augmentent de : + 3.34 % (ARS : +1.88 % ** CD 80 : + 3,06 % ** PJJ : +2.66 %) dû à la variation de reprise des résultats n-2 (Excédent/Déficit)
- * Le C.A. de l'ESAT –Activité Economique : - 1.68 %
- * Les autres produits sont en hausse : +2.49 %

B) CHARGES – COMPTES GLOBAUX (2025/2024)



- Des Achats et Autres Charges Externes en baisse (-0.52%)
- Des Salaires et Charges Sociales et Fiscales en hausse (+ 0.54%)
- Des Autres Charges sont en hausse (+0.58%)

La réforme du plan comptable

ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS : RÉFORME DU PLAN COMPTABLE

Principes généraux

Les comptes annuels de l'association ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du code l'action sociale et des familles, aux dispositions spécifiques applicables du règlement 2018-06, modifiées par le règlement ANC 2019-04 at à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 applicable au 1^{er} janvier 2025 (modifiant le règlement ANC 2014.03)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles d'établissements et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable – Application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et le règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2018-06.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications introduites par ce règlement portent notamment sur :

- La redéfinition du champ du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charges ;
- La création et la modification de certains comptes du Plan Comptable Général ;
- L'introduction de nouveaux modèles de bilan, de compte de résultat et de tableaux normés présentés en annexe.

Traitements de comparabilité

Conformément à l'article 27 du règlement ANC 2022-06, les postes de l'exercice N-1 ont été reclassés uniquement à des fins de présentation, afin d'assurer leur comparabilité avec les nouveaux modèles normés.

Conclusion

PRESENTATION DU RESULTAT CONSOLIDE 2025

Exercice clos le 31 Décembre 2025

25 790 661 €

Total Produits

25 810 916€

Total Charges

-20 255 €

Résultat Net

Le compte de résultat consolidé

Compte de Résultat	31/12/2025	31/12/2024	Var €
Cotisations	190	190	0
Ventes de prestations de services	793 091	816 132	-23 042
Concours publics et subventions d'exploitation	24 400 468	23 608 087	792 380
dont reprises de résultat N-2	441 360	268 707	172 653
Ressources liées à la générosité du public	767	13 437	-12 669
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		51 730	-51 730
Utilisations des fonds dédiés	136 654	63 964	72 690
Autres produits	200 752	155 175	45 576
Total produits d'exploitation	25 531 921	24 708 715	835 875
Achats et charges externes	5 404 973	5 437 087	-32 114
Impôts, taxes et versements assimilés	1 568 334	1 483 518	84 816
Salaires	11 904 240	11 779 898	124 341
Cotisations sociales	4 583 222	4 354 743	228 479
Dotations aux amortissements, et provisions	902 189	872 776	29 413
Reports en fonds dédiés	679 098	523 729	155 369
Autres charges	419 520	385 722	33 798
Total charges d'exploitation	25 461 577	24 837 473	624 103
Résultat d'exploitation	70 345	-128 758	199 102
Produits financiers divers	258 740	124 870	133 870
Total produits financiers	258 740	124 870	133 870
Intérêts et charges financières diverses	176 120	189 155	-13 035
Total charges financières	176 120	189 155	-13 035
Résultat financier	82 620	-64 285	146 905
Produits exceptionnels		135 574	-135 574
Charges exceptionnelles	111 638	172 564	-60 927
Résultat exceptionnel	-111 638	-36 991	-74 647
IS au titre des produits financiers	61 581	29 291	32 290
EXCEDENT OU DEFICIT	-20 255	-259 324	239 069

Synthèse du bilan 2025 vs 2024

Total Bilan 2025

22 074 K€

Total Bilan 2024

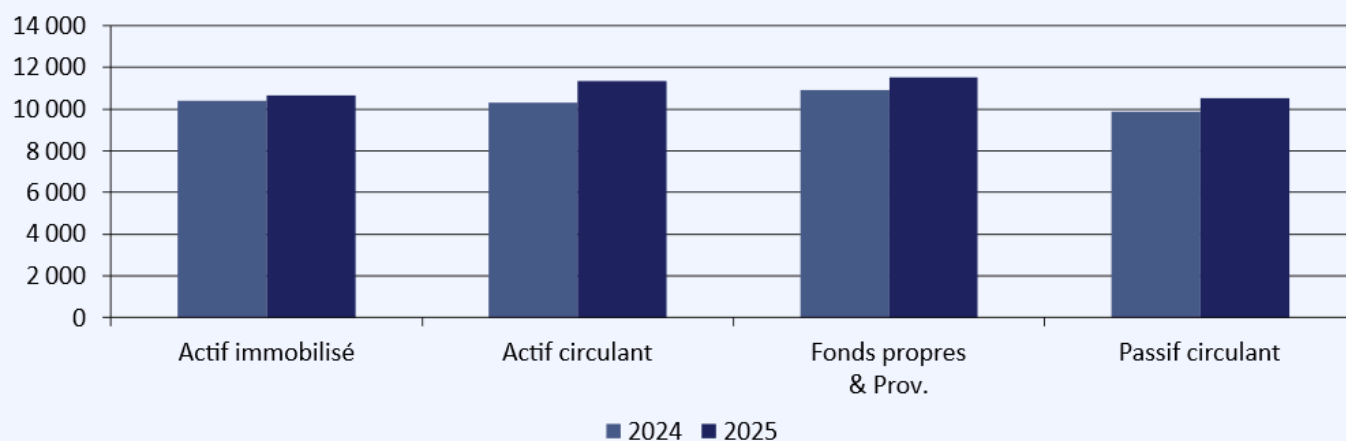
20 789 K€

Progression

+1 285 K€

Trésorerie nette 2025

7 712 K€



ADSEA80 - Bilan en K€						
ACTIF				PASSIF		
	2025	2024	Var		2025	2024
Frais d'établissement	75 781	70 425	5 356	Fonds propres dont résultat	3 815 146	3 914 339
Immobilisations incorporelles	7 577	7 785	-208	Subventions invest. & provisions règlement.	3 490 149	3 381 503
Immobilisations corporelles	10 590 114	10 326 843	263 271	Fonds dédiés	4 007 090	3 395 447
Immobilisations Financières	71 336	73 705	-2 369	Provisions pour charges	215 825	215 825
Total Actif Immobilisé	10 669 027	10 408 334	260 693	Total Fonds Propres & Provisions	11 528 210	10 907 115
Stocks	6 003	1 653	4 349	Emprunts et dettes financières	6 170 553	6 132 806
Créances usagers et financeurs	1 575 557	949 282	626 275	Dettes fournisseurs	760 750	721 865
Autres créances	429 954	961 854	-531 900	Dettes fiscales et sociales	2 651 163	2 405 058
Charges constatées d'avance	6 882	3 423	3 459	Dettes sur fournisseurs d'immobilisations	0	890
Valeurs Mobilières de placement	5 220 000	5 700 000	-480 000	Autres dettes	952 741	618 698
Disponibilités	4 090 997	2 694 053	1 396 944	Produits constatés d'avance	10 783	2 593
Total Actif Circulant	11 329 393	10 310 266	1 019 127	Total Passif Circulant	10 545 991	9 881 910
Total Actif	22 074 201	20 789 025	1 285 176	Total Passif	22 074 201	20 789 025

	2025	2024
VMP + Disponibilités	9 310 997	8 394 053
Concours bancaires (dettes financières)	-1 598 692	-1 266 782
Trésorerie Nette	7 712 305	7 127 271

La situation financière de l'A.D.S.E.A. 80 reste globalement saine.

Néanmoins une vigilance particulière doit être portée pour l'élaboration des CPOM incluant certains établissements présentant des déficits structurels et nécessitant des travaux de rénovation importants.

A retenir également, la réforme SERAFIN PH et ses enjeux pour le secteur handicaps enfants. Un nouveau modèle de tarification s'appliquera au 01/01/27 pour les ESMS enfance avec une convergence progressive jusqu'en 2034.

Les établissements du champ ARS Enfance vont devoir se transformer et s'adapter afin de répondre à la transformation de l'offre en mode dispositif intégré.

A) SITUATION FINANCIÈRE DES ETABLISSEMENTS POUR ENFANTS DU POLE AUTONOMIE

Les établissements du périmètre de financement de l'A.R.S. ont une situation financière équilibrée. Néanmoins si cet équilibre permet de financer l'exploitation courante et les investissements courants, il ne permet pas de financer les gros travaux de réhabilitation, de mise aux normes et d'humanisation des locaux des établissements de ce périmètre. L'A.D.S.E.A. 80 réfléchit avec les Services de l'A.R.S. aux solutions « optimales » afin de réaliser les travaux en tout ou partie tout en maintenant l'équilibre financier global de l'Association. A cet effet une enveloppe de crédits pérennes a déjà été allouée pour les établissements du territoire de DURY (crédits fléchés exclusivement vers les Travaux du nouvel ITEP).

Pour rappel, il n'a pas été contractualisé de CPOM en 2025 pour les établissements du périmètre de financement de l'ARS. La perspective d'un CPOM non équilibré, imposant un Plan de Retour à l'équilibre n'était pas envisageable.

L'A.R.S. nous demande de produire un nouvel E.P.R.D. (2026/2030) avec une dotation de départ de : 14 168 k€ (CPOM socle n-1 « 2025 ») qui doit de se faire à périmètre de financement constant afin de contractualiser en 2026 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026 avant la campagne de tarification 2026.

A défaut, l'association devra présenter un E.P.R.D (2027-2031) avant le 31 décembre 2026 afin de répondre au CPOM obligatoire.

Parallèlement, le dossier de frais de siège déposé dans le courant de l'année 2025 n'a pas été accepté. A ce jour, un dialogue est en cours avec les autorités de financement, à défaut, l'association devra redéposer un dossier avant le 31/10/26 pour prendre effet au 01 Janvier 2027.

B) SITUATION FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS POUR ADULTES DU POLE AUTONOMIE

L'ESAT a une situation financière saine.

Le Foyer de Vie et le Service d'Accueil de Jour Claire Joie du périmètre de financement du Conseil Départemental de la SOMME ont une situation financière globalement saine et présentent une situation en équilibre sur l'exercice 2025. Néanmoins, l'équilibre de ces deux établissements repose sur sa suractivité.

C) SITUATION FINANCIERE DU PÔLE ENFANCE ET FAMILLE

Les établissements du périmètre de financement du Conseil Départemental de la SOMME ont une situation financière fragile.

Pour rappel :

Un dossier de renouvellement de CPOM (2024/2028) avait été déposé auprès du Conseil Départemental de la SOMME en septembre 2023 sous la forme d'un E.P.R.D. Une réponse en date du 5 décembre 2024 avait été faite à l'A.D.S.E.A. 80 par le C.D. 80 qui était la suivante : « afin d'aider l'A.D.S.E.A. 80, reprise intégrale des résultats du CPOM sur l'établissement FOYER EDUCATIF PICARD avec l'octroi d'une subvention exceptionnelle : 429 k€ concernant les déficits 2019/2023 et la conservation de l'excédent de : + 332 k€ concernant le Service M.N.A. pour cette même périodicité mais aussi un retour en une tarification « classique » en prix de journées avec application d'un taux d'évolution budgétaire de 2 % portant l'enveloppe budgétaire (FEP + MNA) à 5 992 k€ (base 2024) au lieu de 5 874 k€ (base 2023) d'où l'incidence d'un sous-financement de : 384 k€ ».

Par ce même courrier, il avait été demandé à l'A.D.S.E.A. 80 de travailler un nouvel E.P.R.D. (2025/2029) accompagné d'une fiche action en matière de retour à l'équilibre ne tenant pas compte dans le volet investissement de projets d'envergure (réhabilitation/reconstruction) qui nécessite au préalable un travail concerté et complet sur le plan qualitatif et financier.

Un nouvel E.P.R.D. a été déposé en mai 2025, un dialogue de gestion a été engagé et en retour plusieurs propositions ont été faites :

- Choix n°1 – Acceptation de l'E.P.R.D. (CPOM) tel que déposé,
- Choix n°2 - Tarification 2024 (Base 2024 majorée de 1% : 6 052 k€) (CPOM),

- Choix n°3 – Le CD 80 propose une dotation 6 214 K€ avec intégration d'une enveloppe de 70k€ supplémentaire pour permettre l'intégration à l'organigramme de 2 ETP de personnel éducatif et une enveloppe de 92k€ afin de consolider le budget lié à l'entretien bâtementaire
- Choix n°4 – Rester en tarification en Prix de Journées (Base 2024 majorée de 1% : 6 052 k€),

Le 16/12/25, approbation de la garantie d'emprunt par le Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 100% de l'emprunt nécessaire à la réhabilitation.

Le CPOM 2025-2029 a été signé le 05/01/26 avec effet rétroactif au 01 janvier 2025 conjointement au dépôt d'un plan de retour à l'équilibre.

Il a été parallèlement défini que le financement du projet de rénovation bâtementaire dûment accepté le 16/12/25 par le CD 80, se ferait sous la forme d'un avenant au CPOM 2025-2029 afin d'intégrer les surcoûts dans le prix de journée.

L'établissement du périmètre de financement de la **Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse** a une situation financière qui demeure fragile. Le modèle économique du C.E.R. devra faire l'objet d'une étude avec les Services de la P.J.J. tant au niveau de l'activité (compte tenu notamment d'un retour de tarification revenant vers un système basé à l'activité sachant qu'une Dotation au douzième était versée jusqu'à présent), qu'au niveau d'une enveloppe budgétaire incompressible permettant de financer l'exploitation et l'investissement (projet de déménagement) via une sécurisation de la dotation annuelle visée afin d'asseoir un financement et une pérennité du C.E.R.

Un projet de construction d'un nouveau CER est en cours d'étude sur le territoire de DURY, à ce titre, la D.R.P.J.J. a versé une somme de 340 000€ le 23/12/25 au titre d'une subvention d'investissement.

Tableau de suivi des actions

Axe 1 – Adapter notre offre pour mieux répondre aux besoins et au parcours des personnes accompagnées

Objectif 1 : Proposer une réponse adaptée aux besoins de toutes les personnes accompagnées au sein de l'association

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
1-1-1	Préparer un projet de création d'un service de placement éducatif à domicile PEAD, promouvoir ce projet auprès du Conseil Départemental afin qu'il puisse être financé puis déployé	MECS	1/ Avancement du projet 2/ Date de Présentation du projet	2025	2025	Le PEAD n'existe plus. Dans la somme un appel à projet sur l'AEMO doit sortir au 1er semestre 2025 PEF : participation à l'AAP qui sera publié en juillet 25 sur AEMO R
1-1-2	Participer aux travaux territoriaux d'adaptation de l'offre menés par l'ARS / le Conseil Départemental / la Protection Judiciaire de la jeunesse et les autres Organismes Gestionnaires afin d'adapter/transformer l'offre pour répondre aux besoins des personnes accompagnées sur chaque territoire et proposer des dispositifs innovants (exemple : enfants avec double vulnérabilité/ TSA)	PA	1/ Nombre de Participation aux réunions ARS / Département PJJ en lien avec la transformation /Adaptation de l'offre 2/ Nombre de réponse aux appels à projet 3/ Nombre de projets Travaillés 4/ Nombre de projets mis en place	2025	2027	IME de la Somme : Mise en place de places TSA permettant d'accompagner 6 enfants en file active. / 50 000 Solutions AAP Facilitateurs Choix de Vie : non retenu 2025 ESAT/Claire Joie : Contact + déploiement avec les Facilitateurs choix de vie IME de Péronne : Accueil d'un jeune TSA sévère (redéploiement de 2 postes ES du DITEP vers l'IME) IME La Clairière : Accueil d'un jeune TSA sévère (avec poste CNR dédié 0,50)
1-1-3	Former les salariés aux troubles psychiques, du comportement et neurodéveloppementaux	PA/PEF	1/ Nombre de salariés formés	2025	2027	2024 PA : Troubles psychiques et TSA : 1 L'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques : 2 PEF : nombre de personnes formées : 5 2025 DITEP/SESSAD Péronne : Troubles du comportement et de la conduite : ABA Fonctionnelle et gestion des comportements défis : 29 salariés Pour le DITEP de la Somme/SESSAD TU : 21 (dont SESSAD 7) IME/DITEP/SESSAD Péronne : L'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques : 1 salarié

Feuille de route stratégique

1-1-3	Former les salariés aux troubles psychiques, du comportement et neurodéveloppementaux	PA/PEF	1/ Nombre de salariés formés	2025	2027	Pour l'IME de La Somme : 3 Pour l'ITEP de la Somme : 1 Pour le SESSAD TU : 2 IME Péronne : TSA : Mise en place des stratégies comportementales et développementales : 17 salariés / PECS : 2 salariés Formation PECS IME de la Somme : 21 IME La Clairière : 2 Evolution de publics en IME IME de la Somme : 1 IME La Clairière : 4 2025 PEF : nombre de personnes formées : 1
1-1-4	Rendre effectif le fonctionnement en Dispositif ITEP et préparer la mise en place des DAME - Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif	ITEP/IME/SESSAD	1/ Mise en place effective du dispositif	2026	2027	2024 Réunions de travail avec les professionnels des ITEP Péronne et Dury sur le dispositif ITEP Péronne : Le travail est engagé afin de mettre en œuvre le dispositif complet ITEP. Pour le DAME Péronne, le projet a été proposé à l'ARS sans qu'à ce jour nous ayons eu un retour de leur part La mise en place de fonctionner en DAME nécessitera probablement un travail avec les autres organismes gestionnaires (groupe de travail avec les directions des ESMS) comme cela avait été mené pour les DITEP (convention de coopération) permettant de répondre aux 3 modalités d'accompagnement attendues dans un Dispositif via une fiche de liaison 2025 Péronne : Le fonctionnement en Dispositif pour l'ITEP est effectif à Péronne, après plusieurs temps de travail avec les équipes entre avril et juin, en septembre 2025, l'équipe du SESSAD a intégré celle de l'ITEP permettant une fluidité du parcours des jeunes avec les 3 modalités d'accompagnement proposées par une seule Equipe Pluridisciplinaire. Dury : le fonctionnement en DITEP à Dury continue de se déployer, l'accompagnement en double ou triple modalité est effectif. Avec un futur déploiement en DAME, le SESSAD TU devrait être scindé en 2 équipes ambulatoires DITEP/DAME, réflexion en-cours

1-1-5	Mettre en place des instances favorisant un meilleur accompagnement des enfants accompagnés simultanément sur le Pôle Enfance et Famille et le Pôle Autonomie de l'association (enfants doublement vulnérables, placés par la Protection de l'Enfance et en situation de handicap)	Direction générale	1/ Mise en place effective d'instances	2025	2027	Le Comité Handicap et Protection de l'Enfance est en place 2024 : 3 réunions Travail en 2025 sur un projet personnalisé d'accompagnement version Sérafin-PH pour les enfants accompagnés sur les deux champs 2025 Suite du travail par le CHPE, IME/DITEP/SESSAD Péronne, IME/ITEP De la Somme, le SESSAD le TU et l'IME La Clairière mise en place entre septembre et novembre 2025 d'un projet personnalisé d'accompagnement version Sérafin-PH pour les enfants accompagnés sur les deux champs et même version utilisée même si le jeune n'est pas dans la PE.
1-1-6	Créer les projets de pôle et mettre à jour les projets d'établissements et de services	Directions de pôle	1/ création des projets de pôle 2/ Mise à jour des projets d'établissements et de service	2025	2027	2025 Travail commencé sur le projet du Pôle Autonomie par l'équipe de direction du pôle. Objectif à juin 2026 finalisé 2025 PEF : projet d'établissement

Objectifs 2 : Promouvoir l'Individualisation de l'accompagnement proposé, mieux prendre en compte le projet de vie et la parole des personnes accompagnées

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
1-2-1	Mise en place d'activité de jour au FEP pour les enfants scolarisés à temps partiel	MECS	1/Mise en place effective	2025	2025	2024 Mise en place réalisée
1-2-2	Formation des salariés à l'auto-détermination	PA-PEF	1/Nombre de salariés formés	2025	2027	L'autodétermination de la personne porteuse de déficience intellectuelle : 2 2025 IME/DITEP/SESSAD Péronne : 3 IME de la Somme : 1 SESSAD TU : 2 IME La Clairière : 2 2025 PEF : pas de formation en 2025
1-2-3	Formation des salariés au FALC pour favoriser le recueil des attentes, ainsi que les besoins et le choix éclairé des personnes accompagnées	PA-PEF	1/Nombre de salariés formés	2025	2027	2024 Formation FAcile à Lire et à Comprendre : 4 2025 IME/DITEP/SESSAD Péronne, DURY-DOULLENS : 0 mais groupe de travail mis en place avec des salariés des différents établissements du PA animé par la responsable qualité projet 2 réunions du groupe de suivi FALC par an 2025 PEF : pas de formations en 2025

1-2-4	Développer les PPA (Projets Personnalisés d'Accompagnement) en intégrant les nomenclatures Sérafin-PH et en identifiant clairement quels sont les souhaits/les choix des personnes accompagnées	PA	1/Nombre d'établissement disposant de PPA intégrant Sérafin-PH	2025	2025	Pôle Autonomie : 0 PPA Sérafin en 2024 Salariés formés à SERAFIN-PH : 3 2025 Travaux par le CHPE d'un PPA/Sérafin commun à l'ensemble de l'association puis mise en place dans les établissements et services Suite du travail par le CHPE, IME/DITEP/SESSAD Péronne mise en place entre septembre et novembre 2025 d'un projet personnalisé d'accompagnement version Sérafin-PH pour les enfants accompagnés sur les deux champs et même version utilisée même si le jeune n'est pas dans la PE. ESAT /Claire Joie PPA SERAFIN-PH compatibles/ recueil des besoins et attentes intégrés + QVCT + onglet à venir facilitateurs choix vie. DURY-DOULLENS : Suite du travail par le CHPE, mise en place entre septembre et novembre 2025 d'un projet personnalisé d'accompagnement version Sérafin-PH pour les enfants accompagnés sur les deux champs et même version utilisée même si le jeune n'est pas dans la PE. Formation SERAFIN-PH : IME de la Somme : 4 ITEP de la Somme : 4 SESSAD TU : 5 IME La Clairière : 4
-------	---	----	--	------	------	--

Objectifs 3 : Favoriser l'intégration en milieu ordinaire

Numéro	Action	Etablis- sement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
1-3-1	Préparer un projet de création d'un service d'appui à l'inclusion socio-professionnelle des publics relevant de l'ASE et à celle de l'orientation socio-professionnelle des jeunes en parcours ASE et sortants ASE en situation de handicap et promouvoir ce projet auprès du Conseil Départemental	PEF	1/Etape du projet	2025	2025	Le CD nous dit ne pas être intéressé par ce type de dispositif, le nombre de places installées dans la somme étant suffisant
1-3-2	Avoir un ensemble d'entreprises partenaires permettant de mettre en place rapidement des stages / Réaffirmer le partenariat avec les missions locales afin de favoriser la transition vers le milieu ordinaire et la découverte des entreprises	PA-PEF	1/Nombre d'entreprise partenaire	2025	2025	Etablissements adultes : 18 (Leroy Merlin Amiens Nord, Leroy Merlin Longueau, ADAPEI 80 / FV Poulainville, Garage Charles Automobile, Garage Laporte, Mécalem, Médicale de France, RH Concept, Somat, Strativer, URIOPSS, THEG, CREHPSY, Bourgeois, APF, AGREC, Centre équestre de Boves Convention ESAT/SPE Déploiement Loi Plein Emploi Travail avec CAP EMPLOI pour les renouvellements MDPH Journée de travail ESAT/SPE 2025 IME/DITEP/SESSAD PERONNE : plus de 60 entreprises et associations ou services Partenaires : pour la mise en stage partenariat avec l'ensemble des ESMS adultes (ESAT, FV, SAJ...) de la Somme, une convention est signée pour chaque stagiaire. Partenariat avec les mairies des communes Péronne et alentours permettant des mises en stage en milieu ordinaire. Convention faite entre les ESMS de Péronne et la MEEF (qui permet des mises en stage des jeunes en milieu ordinaire et protégé mais aussi des aides financières individuelles pour les jeunes, exemple financement pour le permis de conduire) 2024-2025 IME de la Somme : 61 entreprises 2024-2025 ITEP de La Somme : 29 Donc pour Dury 90 2024-2025 IME la Clairière

1-3-2	Avoir un ensemble d'entreprises partenaires permettant de mettre en place rapidement des stages / Réaffirmer le partenariat avec les missions locales afin de favoriser la transition vers le milieu ordinaire et la découverte des entreprises	PA-PEF	1/Nombre d'entreprise partenaire	2025	2025	Pour le PEF : Les partenariats sont développés. CER : -Association le CARDAN. -Chantier d'application avec la Croix Rouge, -Chantier d'application avec Eco cité. -Médiation sportive Athlétisme au Stade Wallet. -Médiation MAO avec l'étoile du Sud. -Bilan CIO pour l'ensemble des mineurs. -Partenariat avec la Mission locale. -Partenariat avec AMETIS, -Projet prévention avec CDIFF et le Mail -Atelier création avec Moustik Movie. Pour MNA : -CASNAV et CIO -Partenariat avec la Mission locale. -Projet prévention avec CDIFF et le Mail Pour le FEP : -Action de sensibilisation à la citoyenneté avec une visite à l'assemblée nationale -Actions de sensibilisation sur les conduites addictives avec l'Association Le Mail -Ateliers sportifs ont lieu tous les lundis soir (créneau sur un gymnase qui se poursuit avec la Mairie d'Amiens -Médiation animale à la Chevaleraie -Présentation des dispositifs « école de la 2ème chance », « décrocheurs scolaires », « Tapaj » -Partenariat avec la Mission locale, Interfor, Iream, l'Epide -Partenariat avec la Mairie d'Amiens : chantier jeune, formation BAFA Partenariat avec les associations de soutien scolaire : Alco, AFEV
-------	---	--------	----------------------------------	------	------	--

Objectifs 4 : Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
1-4-1	Développer les actions de prévention santé (bilan santé dans le cadre des CPES - Centres de Prévention et d'Examen de Santé de la CPAM auprès du public accueilli (à partir de 16 ans)	PA-PEF	1/Nombre d'action de prévention	2025	2025	Pour les jeunes accueillis dans le cadre du dispositif MNA, les bilans de santé sont réalisés systématiquement au CPES. 2025 Péronne : pas de bilan par ce biais. Proposition du vaccin HPV (5 jeunes ont été vaccinés en 2025) En 2026 sont prévues des interventions pour la santé buccodentaire pour l'IME/DITEP/SESSAD de Péronne par la CPAM entre septembre et décembre 2026 ESAT/Claire Joie - Bilan CPES - Planning familial - Equipe de liaison - Droit commun : infirmiers/pédicure - Mutuelle TH - API /Dieteticienne intervention équipe+public l'IME/DITEP/SESSAD de DURY : interventions pour la santé buccodentaire en 2025 pour par la CPAM (environ 60 % de jeunes)
1-4-2	Participer à la création d'une dynamique médico-sociale/sanitaire sur le territoire (via par exemple un projet de communautés professionnelles territoriales de santé - convention partenariat urgence)	PA-PEF	1/Nombre de partenariat acté	2025	2025	FEP/MNA/CER Travail de partenariat à consolider avec les établissements sanitaires. ESAT ET CLAIRE JOIE Partenariat avec Le Mail ESAT et Claire Joie 2025 PERONNE/ DURY/Doullens Travail mené avec les CMP, HDJ... spécifique à des situations de jeunes suivis par ces services sanitaires et partenariat/actions menées avec Le Mail

Objectifs 5 : Renforcer l'expression ainsi que l'accès des personnes accompagnées aux droits et à la citoyenneté

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
1-5-1	Mettre en place des instances d'expression des personnes accompagnées sur l'ensemble des établissements de l'association	PA-PEF	1/ Nombre d'établissement /service disposant d'instance d'expression	2025	2025	PEF : - Mise en place des réunions jeunes au sein de chaque unité. - Les livrets d'accueil et de fonctionnement seront mis à jour pour intégrer toutes les informations en lien avec les droits des enfants. PA : CVS pour tous et enquêtes satisfaction pour SESSAD 2025 ESAT - CVS Renouvellement du CVS - Instance Mixte / DP renouvellement - Réunions de forum - Réunion d'atelier CLAIRE JOIE - CVS - Réunion d'expression PERONNE En 2025 : 3 réunions (dont 1 sans le quorum mais maintenue) Renouvellement des CVS IME et DITEP en mars 2026 2025 : 3 réunions CVS pour l'IME de la Somme, le DITEP de la Somme et l'IME La Clairière Pour les 2 IME de nouvelles élections sont prévues en 2026 2025 PEF : Des enquêtes de satisfaction ont été mises en place en 2025 au CER.

Feuille de route stratégique

1-5-2	Favoriser les partenariats avec des associations afin de promouvoir l'accès aux droits CAF, CPAM, etc...	Tout établissement	1/Nombre de partenariat acté	2025	2027	PEF : Contact et mise en place de partenariats avec les associations. 2025 ESAT CPAM transmission trimestriel des entrées et sorties des TH CAF transmission des entrées et des sorties des TH via le logiciel extranet au service des partenaires CAF CLAIRE JOIE CAF compte partenaire CAF pour les sorties des résidents qui perçoivent l'APL PERONNE 1 convention avec la MEEF qui accompagne les jeunes de plus de 16 ans dans l'accès aux droits Et travail de conseils et d'aide aux démarches fait par l'assistante sociale de l'établissement DURY-DOULLENS Projet 1001 défis ITEP de la Somme/chargé de prévention/chargé de prévention Mutualité de la Somme, soutenu par l'ARS. Pas encore de partenariat acté Dury-Doullens Accompagnement à la marge en fonction des projets des jeunes Projet en cours avec la CPAM 2025 PEF : Partenariats consolidés en 2025 avec des associations locales.
1-5-3	Mettre en place des documents (ex : Livrets d'accueil) accessibles en plusieurs langues pour les jeunes MNA, ainsi qu'en FALC	Tout établissement	1/ Nombre de document FALC ou langue étrangère	2025	2027	PEF : MNA : Des documents de présentation du service sont traduits en plusieurs langues ainsi que les conduites à tenir en cas d'urgence. FEP : Les consignes et le déroulé de la journée sont affichés avec des pictogrammes pour l'unité des Loupiots. 5 Documents ont été traduits selon la méthode FALC par les professionnels composant le groupe de suivi du pôle autonomie depuis septembre 2024. ESAT et Claire Joie Charte des droits et libertés DURY-DOULLENS 4 pour Dury 3 pour Doullens 2025 PERONNE Règlement de fonctionnement IME/DITEP Le groupe de suivi FALC a traduit les règlements de fonctionnement des établissements enfants du Pôle. Le recueil des plaintes et réclamations a également été traduit en FALC et transmis pour diffusion. 2025 PEF : Règlement de fonctionnement en cours de réécriture en FALC pour l'unité des plus petits (Loupiots).

Objectifs 6 : Soutenir et accompagner les aidants de personnes en situation de handicap et promouvoir la pair-aidance

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
1-6-1	Développer le partenariat avec les Plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants (PFR) / Identifier et évaluer les besoins des aidants / informer, conseiller et orienter les aidants vers les PFR / Acculturer les professionnels à la pair-aidance	PA	1/Nombre d'actions concernant la pair-aidance	2025	2027	ESAT Participation au projet E-pop 2024 2025 Participation au projet E-pop 3 JUIN 2025 Claire Joie AAP Actions d'accompagnement pour les personnes âgées ou en situation de handicap et leurs proches aidants pour favoriser le maintien à domicile ou l'inclusion dans la société 2025 Fiche action avec le projet du PA en 2026 pour le développement
1-6-2	Développer la pair-aidance avec l'appui du dispositif EPoP	PA	1/Nombre d'actions concernant la pair-aidance	2025	2027	ESAT Participation au projet E-pop 2024 2025 Participation au projet E-pop 3 JUIN 2025 Claire Joie Participation au projet E-pop 3 JUIN 2025 DURY-DOULLENS Participation au projet E-pop 3 JUIN 2025 Pour les établissements de Dury/Pôle : Formation en 2025 de référent de l'intervention par les pairs par l'AS de Dury (actions de sensibilisation pour les équipes éducatives prévues en 2026)
1-6-3	S'inscrire dans les Appels A Projets : · AMI Facilitateurs Choix de Vie · AAP Actions d'accompagnement pour les personnes âgées ou en situation de handicap et leurs proches aidants pour favoriser le maintien à domicile ou l'inclusion dans la société	PA	1/Nombre d'actions concernant le pair aidance	2025	2025	PA : 2 (AAP Facilitateurs Choix de Vie non retenu + AAP CD80 Répit / FDV et SAJ Claire Joie retenu) AAP Claire Joie AAP Actions d'accompagnement pour les personnes âgées ou en situation de handicap et leurs proches aidants pour favoriser le maintien à domicile ou l'inclusion dans la société 2025 FDV Claire Joie : Réponse à l'AAP SAVS (non retenu)

Axe 2 – L’ADSEA80 est ouverte aux nouvelles coopérations pour faire utilité sociale ensemble

Objectif 1 : Rendre notre action plus visible et nous faire connaître davantage.

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
2-1-1	S'inscrire dans la Communauté 360	Direction générale	1/Engagement au sein de la communauté	2025	2027	La communauté 360 n'existe plus dans la Somme
2-1-2	S'inscrire dans l'expérimentation du SPDA – Service Public Départemental de l'Autonomie	Direction générale	1/Engagement au sein du SPDA	2025	2025	2024 : participation à 3 réunions de cadrage des missions du SPDA 2025 Participation aux réunions de présentation du SPDA

Objectif 2 : Accroître les coopérations internes entre établissements de l’ADSEA pour apporter une réponse en matière de continuité de parcours des personnes accompagnées.

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
2-2-1	Développer le CHPE – Comité Handicap et Protection de l'Enfance	Direction générale	1/Nombre de réunion 2/Bilan du comité	2025	2027	Des réunions trimestrielles du CHPE se tiennent depuis 2024. Après une première année de cadrage des missions, les membres du CHPE travaillent en 2025 sur la mise en place d'un projet unique pour les enfants accompagnés simultanément sur les deux pôles

Objectif 3 : Renforcer les partenariats existants pour créer de nouvelles synergies avec tous les établissements

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
2-3-1	S'inscrire dans la Communauté 360 et l'expérimentation du SPDA – Service Public Départemental de l'Autonomie	Direction générale	1/Engagement au sein de ces deux collectifs	2025	2027	La communauté 360 n'existe plus dans la Somme 2024 : participation à 3 réunions de cadrage des missions du SPDA 2025 Participation aux réunions de présentation du SPDA
2-3-2	Mutualiser les ressources entre partenaires (locaux, RH, ...)	Direction générale - PEF-PA	1/Ressources partagées	2025	2027	PEF : Deux chefs de service du Pôle Autonomie ont assuré l'intérim d'un chef de service du FEP. DURY-DOULLENS Formation mutualisée avec Henry Dunant, Croix rouge Française décembre 2024 » prévenir l'agressivité verbale et physique » 3 professionnels Dury-Doullens (+1 Péronne) Utilisation des murs d'escalade de Doullens par la Croix rouge HENRY DUNANT 2025 Claire Joie Salle Snoezelen pour l'IME de Dury ESAT Salles de formations pour l'interne ADSEA PERONNE 2025 Prêt de locaux à l'IME de la Somme en juin 2025 pour un accueil de 14 jeunes en accueil de nuit à Péronne du vendredi au lundi pour un séjour en lien avec le spectacle « Cygne des temps » Mutualisation des moyens humains, remplacement d'1 poste de chef de service (professionnels du DITEP de Péronne au FEP) Prêt du gymnase de l'établissement au club d'athlétisme de Péronne à partir de novembre 2025 les mardis soir (inclusion inversée, 2 jeunes vont intégrer le club) 2025 PEF : - Formations mutualisées entre les 2 pôles - Participation des deux directrices de pôle pour l'accueil d'étudiants belges de l'APRADIS. - Réponse commune à un appel à projet sur une unité de répit.

Objectif 4 : Développer, expérimenter de nouvelles coopérations pour une meilleure réponse en termes de continuité de parcours pour les personnes accompagnées.

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
2-4-1	Améliorer l'accompagnement et l'inclusion en milieu ordinaire (notamment scolaire et professionnel), notamment en contribuant au développement des UEE – Unités d'Enseignement Externalisée (Roisel, Villers-Bocage, Amiens)	PA	1/Nombre de dispositifs nouveau mis en place	2025	2027	2023 : Mise en place de l'UEEC de Roisel 2024 : Mise en place de deux UEEC (Villers bocage et Amiens) 2025 2026 : Projet d'une UEEC pour des jeunes du DITEP de Péronne avec le collège Béranger Loi Plein Emploi / Plan de transformation des ESAT Salle de séminaire / inclusion inversée
2-4-2	Développer les partenariats avec les autres opérateurs, y compris ceux de la santé, en développant entre autres la présence/représentativité de l'ADSEA 80 sur le territoire	Direction générale - PEF-PA	1/Partenariats engagés	2025	2027	PEF : - Convention signée avec C.R.I.A.V.S. AISNE OISE SOMME (Centres de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles). - Convention avec le Mail pour les conduites addictives. PA : AAP Répit FDV et SAJ Claire Joie avec le partenaire Ciel bleu Travail avec l'ensemble des ESMS et services sanitaires du département de la Somme mais aussi du Pas-De-Calais et de l'Aisne DURY-DOULLENS Département 80 « financement projets culture et patrimoine » 2023-2024-2025 1001 défis mutualité de la Somme/ARS ITEP Dury 2025 Département 80 « financement projets culture et patrimoine »

AXE 3 – Construire notre marque employeur et devenir un employeur de référence

Objectif 1 : Renforcer les pratiques RH actuelles

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
3-1-1	Développer des dispositifs favorisant l'interconnaissance des métiers de l'ADSEA80 « Ex : Vis ma Vie ».	Direction générale - PEF-PA	1/Nombre de dispositifs mis en place 2/Nombre de salarié ayant bénéficié d'un dispositif	2026	2026	En cours de définition par le directeur général (quels métiers, sur même niveau) pour un début prévu en 2026

Objectif 2 : Élaborer et mettre en œuvre une démarche de Qualité de Vie au Travail

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
3-2-1	Réaliser un état des lieux / Identifier les axes de travail / Elaborer un plan d'actions / Déployer les actions	DRH	1/Etape du projet	2025	2027	2024 contractualisations 2025 constitutions du COPIL et démarrage de la démarche
3-2-2	Poursuivre le déploiement de la politique d'accueil pour les nouveaux salariés en mettant en place un livret d'accueil, un parcours d'intégration, des demi-journées d'intégration	DRH	1/ Nombre d'outil mis en place	2025	2027	Prévu en 2025 : Mise en place du parcours d'intégration pour les nouveaux salariés
3-2-3	Mieux préparer les départs en mettant en place des entretiens de fin de contrat (CDI, CDD, ...)	DRH	1/ Pourcentage d'entretien réalisé	2025	2027	20
3-2-4	Mettre en place un Comité Ethique associatif	CA / Direction générale	1/Mise en place du comité éthique	2026	2026	En 2025 : L'association fait le choix de réfléchir à la mise en place d'un comité éthique mutualisé avec les OG du département, lesquels seront accompagnés dans sa mise en œuvre par l'URIOPSS. Toutefois, des rencontres ont eu lieu avec d'autres partenaires, tels que l'ERE des Hauts de France, La vie active, l'AEI de Tergnier, afin d'échanger sur la démarche de mise en place d'un espace de réflexion éthique, et d'un partage d'expérience. 2025 Deux temps de réunions collectives se sont déroulées les 26/09 et 25/11/2025, l'objectif étant de recueillir les attentes de chaque OG, afin de proposer une piste de travail. La réflexion est en cours.

Feuille de route stratégique

Objectif 3 : Élaborer et mettre en œuvre une démarche proactive de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP)

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
3-3-1	Analyser l'existant : Cartographier les métiers (décrire les emplois type, identifier les postes, les regrouper par famille professionnelle, rédiger les fiches emploi et établir une fiche de poste pour chaque salarié)	DRH	1/Etape du projet 2/ Nombre d'actions réalisés	2025	2027	Les fiches emplois seront terminées en 2025. Déploiement en fiches de poste par les établissements.
3-3-2	Identifier les écarts (pyramides des âges et ancienneté ; pour chaque emploi-type, repérer les écarts entre les effectifs disponibles aujourd'hui et les effectifs nécessaires demain, mesurer les écarts entre les compétences requises aujourd'hui et les compétences nécessaires demain)	DRH	1/Etape du projet 2/ Nombre d'actions réalisés	2025	2027	Effectifs nécessaires à déterminer en lien avec l'évolution des projets des établissements et donc des besoins en personnels.
3-3-3	Mettre en place un plan d'actions RH afin d'adapter les ressources aux besoins des établissements : formation, développement des compétences, recrutement, mobilités horizontale/verticale/géographique, départs, externalisation, sous-traitance etc....	DRH	1/Etape du projet 2/ Nombre d'actions réalisés	2025	2027	Plan de formation réalisé. Feuille de vœux envoyée aux salariés

Objectif 4 : Développer des actions de communication internes et externes pour sensibiliser sur les métiers de l'ADSEA 80 et les rendre attractifs

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
3-4-1	Recruter un alternant en communication	Direction générale	1/Etape du projet	2025	2025	Fait en 2024
3-4-2	Travailler sur un plan de communication (structuration, communication et coordination interne, redéfinition des canaux de communication, réseaux sociaux, événements associatifs, marque employeur, site internet etc....)	Direction générale	1/Etape du projet 2/ Nombre d'actions réalisés	2025	2026	2024 développements de notre présence sur les réseaux sociaux
3-4-3	Communiquer en externe (job dating, forum, etc....) afin de présenter nos métiers et d'en favoriser l'attractivité	Direction générale	1/ Nombre d'actions réalisés	2025	2027	2024 : Partenaire du Colloque « la vulnérabilité dans tous ses états » Table ronde la vulnérabilité des travailleurs d'ESAT Partenaire du colloque sur l'autodétermination. Job dating Apradis

AXE 4 – S’engager et contribuer aux enjeux de développement durable

Objectif 1 : S’engager dans une nouvelle feuille de route « RSO » (Responsabilité Sociale des Organisations) co-construite avec les professionnels et les personnes accompagnées

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
4-1-1	Réaliser des travaux de rénovation en adéquation avec les besoins des publics et dans un souci d'économie d'énergies o Rénovation IME/ITEP/SESSAD de la Somme Situé à Dury o Transfert CER o Rénovation de l'unité Chaumière au FEP o Isolation par l'extérieur des bâtiments IME/ITEP/SESSAD de Péronne	Direction générale /PAQ	1/Etape du projet 2/ Nombre d'actions réalisés	2025	2027	PEF : Etude architecturale du projet du CER au 1 Chemin des vignes en cours. 2024 Contractualisation avec AMO concernant les travaux de Dury PERONNE Travaux menés comme le remplacement des huisseries de plusieurs bâtiments (administratif, SESSAD, envol, 7/7bis) 2025 Péronne : film de protection UV bâtiment IME et bâtiment DITEP accueil de jour 2025 PEF : Engagement financier du département sur la rénovation du logis 2, la transformation de la Chaumière en 20 logements pour les jeunes MNA et le city stade.
4-1-2	Adapter nos usages aux nouveaux défis environnementaux o Mettre en place des bornes électriques lors des travaux de rénovation des différents établissements o Trier et réduire nos déchets o Développer les circuits courts et l'approvisionnement de produits locaux avec le prestataire de restauration o S’inscrire à l'AMI pour rejoindre une démarche collective régionale en santé environnementale	Direction générale /PAQ	1/Etape du projet 2/ Nombre d'actions réalisés	2025	2027	PA : 2024/2025 inscription AMI démarche santé environnementale avec l'ARS Tri des déchets : Service PAQ en-cours avec Veolia Circuits courts : Service PAQ avec API

Axe 5- Devenir une organisation interconnectée 4.0

Objectif 1 : Optimiser l'utilisation des outils numériques dont dispose l'association

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
5-1-1	Formation permanente via trajectoire selon le turnover des équipes (VTH et pratiques d'admission)	PA	1/Nombre de formation réalisée	2025	2027	PA 2024 Optimiser et harmoniser les pratiques d'admissions dans les ESMS : 5 Salariés 2024 Via trajectoire : 5 Salariés PERONNE 2024 : 2 (cheffe de service et secrétaire) DURY-DOULLENS 2023-2024 Dury 4 2023-2024 Doullens 5 Chefs de services/AS/coordos/secrétaires 2025 PERONNE : pas de besoin
5-1-2	Déployer l'utilisation de Silao sur toutes les structures	PA-PEF	1/Nombre d'établissement utilisant Silao	2025	2025	PEF : SILAO utilisé par toutes les unités du PEF mais sous-exploité dans ses fonctionnalités, notamment dans la diffusion des procédures, le dossier santé du jeune. Une attention particulière devra être apportée en 2025 aux nouveaux embauchés et aux CDD par la communication d'un mode opératoire de SILAO et d'une formation. Claire Joie /ESAT : Déployé PERONNE IME utilise déjà pour l'appel des présences des jeunes, à déployer pour le reste des fonctionnalités DURY-DOULLENS Utilisation de SILAO sur Dury-Doullens (4 établissements), il reste à renforcer le déploiement concernant certaines fonctionnalités et à bien « nourrir » l'interface 2025 IME/DITEP/SESSAD de Péronne, Dury-Doullens : Utilisation de SILAO pour par l'ensemble des salariés, et mise à jour des dossiers en permanence par les équipes. 2025 PEF : Guide SILAO remis à tous les nouveaux salariés. Fonctionnalités développées comme gestion documentaire.

Objectif 2 : Avoir une architecture numérique et du matériel adaptés à nos usages du numérique

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
5-2-1	Renforcer et moderniser l'usage du numérique dans les pratiques professionnelles (montée de version logiciel, veille active sur les logiciels permettant d'être plus efficient)	Siège Social	1/Nombre de nouveau outils informatique déployés	2025	2027	2025 Démarrage de la mise en œuvre du logiciel Yooz
5-2-2	Mettre en place une architecture informatique permettant un échange d'information fluide entre les établissements	PAQ	1/Etape du projet	2025	2026	2024 Démarrage du projet (répertoires partagés cloud)
5-2-3	Maintenir un parc informatique performant capable « de supporter » les logiciels utilisés dans l'association	PAQ	1/Nombre d'ordinateur neuf mis en service par an	2025	2027	

Objectif 3 : Mieux cadrer l'usage du numérique

Numéro	Action	Etablissement	Indicateur*	Début	Fin	Avancement
5-3-1	Mettre en place une charte informatique	Direction Générale	1/Mise en place effective de la charte	2025	2025	Au 24/04/25 : Charte rédigée, manque diffusion
5-3-2	Sécuriser le parc informatique et mettre en place la RGPD	Direction Générale-PAQ	1/Contractualiser avec un partenaire garantissant la mise en place et le suivi de la RGPD 2/Mettre en place les outils nécessaires à la sécurisation de notre réseau	2025	2027	Contractualisation effectuée avec Partenaire « block proof » Réseau sécurisé par prestataire AB expérience (mise en place de « mail in black » passage en cloud et fin de l'utilisation du serveur...)

